

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 113 (1977)
Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

36

Montreux, le 18 novembre 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



Doris Vogt



Savez-vous que

l'Office d'électricité de la Suisse romande OFEL
tient à la disposition du corps enseignant

- son bulletin d'information hebdomadaire
- une bibliographie et des films sur l'économie électrique et tous les renseignements qui s'y rapportent
- des programmes de visites d'entreprises électriques

remis gratuitement sur simple demande écrite ou téléphonique à

OFEL, case postale 84, 1000 Lausanne 20 Tél. (021) 22 90 90

**Peli
fix**

KLEBESTIFT
für Papier,
Fotos, Gewebe,
Styropor®

Pelikan

**Peli
fix**

BÂTON
À COLLER
pour papier,
photos, tissus

Pelikan

**Peli
fix**

STICK PER
INCOLLARE
carta, foto,
tessuti, espanso

Pelikan

**Peli
fix**

**Voici un magnétophone à cassette
pratique, assez puissant pour de
grandes salles de classe**



Non seulement sa puissance est suffisante mais tout le matériel nécessaire à l'emploi dans les écoles est concentré dans un seul coffret. Il existe en deux versions (l'une stéréo et l'autre avec synchronodia incorporé).
Demandez le prospectus détaillé.

Philips SA
Techniques audio
et vidéo
Case postale
1196 Gland
Tél. 022/64 21 21

Philips — votre spécialiste AV pour les écoles avec ses systèmes vidéo, ses laboratoires de langues, etc...



PHILIPS



*Le spécialiste des
voyages à destination
des pays de l'Est
vous propose :*

L'HIVER RUSSE

Moscou et Léningrad,
du 28.12.1977 au 4.1.1978

Fr. 1390.—

SAINTE RUSSIE

Moscou - Souzdal,
du 28.12.1977 au 4.1.1978

Fr. 1360.—

NOËL A MOSCOU

du 24.12 au 28.12.1977

Fr. 870.—

SAINT-SYLVESTRE A MOSCOU

du 31.12.1977 au 4.1.1978

Fr. 920.—

SAINT-SYLVESTRE A PRAGUE

du 30.12.1977 au 2.1.1978

Fr. 650.—

Pour tous renseignements, prospectus et inscriptions:

Voyages COSMOS S.A., Genève

22, rue de Lausanne - Tél. 32 58 11
1, rue d'Aoste (angle rue d'Italie) - Tél. 28 23 66

Sommaire

ÉDITORIAL

Les relations entre parents et enseignants 867

COMITÉ CENTRAL

La chronique du groupe de réflexion 868
 Congrès pédagogiques, ELEBU 868
 Séminaire SLV-BLLV 869
 Informations CMOPE 870

VAUD

Commission « Formation continue » 870
 Caisse de pensions 872
 † Florian Martin 874
 AVEPS 874

GENÈVE

Informations 875
 Séance de délégations 875
 CIA 875
 Enseignants et université 877
 GGEM 877
 Equipes pédagogiques 878

NEUCHÂTEL

Groupement des associations de fonctionnaires et d'enseignants 880
 Comité central 880
 Orientation nouvelle 881
 Revalorisation 881
 Bien le bonjour, futurs collègues 882
 Assurance maladie 882

JURA

Willi Nicolet 883
 J'ai retenu de mes lectures 884
 Assemblée constituante 885
 Centre de perfectionnement 885
 Le geste qui sauve 885

FRIBOURG

Assemblée des délégués SPF 886

VALAIS

Carte historique 887

DIVERS

Service de placements SPR 887

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
 François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62.47.62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Les relations entre parents et enseignants

En marge d'une récente émission « Porte ouverte sur l'école » diffusée par le second programme de la Radio romande, il est intéressant de faire le point dans ce domaine tout en rappelant que ce sujet a été traité dans un numéro spécial de l'« Educateur » du 13 juin 1975.

Deux niveaux caractérisent les relations entre parents et enseignants : les contacts individuels et les discussions entre associations constituées.

Le premier niveau est pratiqué par tous les enseignants de Suisse romande, c'est là une évidence. En revanche, tous les parents ne profitent pas spontanément de cette possibilité de rencontres. Parmi les freins à ces contacts, relevons la crainte de ne pouvoir s'exprimer clairement et par conséquent de ne pas être compris, la méconnaissance du système scolaire, des programmes renouvelés, le fait de percevoir l'école de leurs enfants comme identique à celle qu'ils ont vécue trente ans plus tôt, la crainte aussi que leurs interventions ne nuisent à la carrière scolaire de leur progéniture. Cette retenue, cette crainte sont plus manifestes de la part de parents de milieux socio-économiques peu favorisés. Souvent, trop souvent, le contact n'est établi que lorsque des difficultés scolaires importantes surgissent. A mon avis, il est presque trop tard. L'information réciproque qui doit permettre une meilleure compréhension des problèmes et obligations de chacun devrait pouvoir se faire avant que des tensions provoquées par des difficultés souvent génératrices de conflits ne se manifestent.

Au niveau des organisations, les situations cantonales sont fort différentes. Certaines sections SPR entretiennent des relations suivies avec les associations de parents d'élèves, notamment dans le cadre de structures officielles qui favorisent cet échange. D'autres mènent des actions sporadiques ou ponctuelles au gré des problèmes généraux de réforme. Pour certaines enfin, c'est l'attente qu'une structuration des associations locales de parents permette un dialogue sur le plan cantonal. Quant à la SPR, elle a toujours pratiqué une politique d'ouverture dans ce domaine et quelques contacts se sont déjà noués avec l'organisation faîtière romande des parents.

En conclusion, on peut admettre que la situation actuelle est perfectible. Les compétences en matière d'éducation sont partagées entre enseignants et parents (plus quelques autres...). Il convient donc que les deux parties ne s'ignorent pas et qu'elles se reconnaissent les prérogatives spécifiques à deux « métiers » qu'il devient souvent difficile d'exercer.

F. Bourquin.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Télévision éducative

Après la télévision scolaire, qui n'a vécu que quelques mois, voici resurgir l'écran-phénix : les émissions de lancement de la toute nouvelle TV éducative sont pour bientôt.

Laissons de côté un certain nombre de problèmes épineux et plutôt techniques (les classes primaires seront-elles dotées de moyens de réception et d'enregistrement, les enseignants pourront-ils enregistrer d'autres émissions que les éducatives, etc.) et exprimons notre satisfaction : il nous a toujours semblé regrettable que l'école primaire soit privée de tout contact avec ce moyen de communication.

Plutôt que de justifier cette opinion par quelques sentencieuses remarques plus ou moins macluhanesques, voici une anecdote que je trouve significative.

J'ai un ami qui est aussi un collègue et qui a toujours été plutôt contre la télévision scolaire ; il la confond d'ailleurs avec le cinéma, puisqu'il la désigne par une mimique de manivelle que l'on tourne, accompagnée de l'onomatopée « BZZZZZ... ».

L'autre jour, mon ami collègue fait une leçon sur les glaciers. Il s'aperçoit qu'il manque de documents iconographiques, lorsqu'une élève lui signale une émission de télévision sur ce thème. Le maître, qui sait écouter — vertu assez rare pour être soulignée — lui laisse la parole. Longtemps. Et il s'aperçoit de deux choses : d'abord, que la fillette a parfaitement compris la nature et le déroulement des phénomènes décrits par l'émission ; et ensuite, qu'il vient, lui, le maître, d'apprendre un terme nouveau sur un objet qu'il croyait pourtant bien connaître. Et de conclure : « Il est vrai que si j'avais pu disposer d'une vidéothèque d'école, et cueillir sur un rayon LA cassette, support de l'émission en question... évidemment, ça ne serait pas mal. » Mais mon ami est un imaginaire ; il développe l'affaire à des dimensions séduisantes : « Il faudrait une centrale de repiquage d'émissions, un ordinateur de distribution de l'information, auquel nous serions reliés par câbles, chaque classe étant dotée d'un terminal ; tu fais un numéro de téléphone et, dix minutes après, l'émission t'est servie toute chaude sur ton écran... »

Avec les restrictions budgétaires actuelles, tout cela est de la science-fiction. Mais quelques récepteurs et enregistreurs par école, cela reste possible, et mon anecdote semble prouver que ce moyen nouveau est attendu et serait utilisé. On a trop dit que les enseignants étaient contre la TV et qu'ils ne la regardaient jamais chez eux. Sur ce point, les statistiques ont certainement bougé.

Une remarque encore : mon collègue n'envisageait la télévision que comme un moyen supplémentaire d'information par l'image animée. Dans certains collèges de Suisse romande, grâce à la ténacité de pionniers, ce type d'utilisation existe déjà. Ce qui reste à faire, pour le plus grand bien de la télévision elle-même, c'est de vacciner les enfants contre une boulimie d'images qui risque de les asphyxier intellectuellement — et physiquement aussi d'ailleurs. Cela pourrait et devrait être une tâche nouvelle de l'école, avec l'aide indispensable d'une télévision éducative romande qui s'est fixé, précisément, cet objectif.

M. Marelli.

Congrès pédagogiques, sessions d'experts, colloques d'enseignants

Impression pénible de manier les lieux-communs, d'enfoncer des portes ouvertes, de souligner des évidences, tant il est vrai que tout a déjà été écrit ou dit en pédagogie.

Sentiments plus pénibles encore d'éprouver notre impuissance à traduire les principes dans la réalité tant sont lourdes et contradictoires les pressions qui s'exercent sur l'enseignement.

Forte dès lors est la tendance de se laisser conduire, de persévérer dans le confort, parfois l'inconfort, de la tradition. On en arrive, souvent délibérément à ignorer, à rejeter les apports extérieurs qui pourraient, bien que riches d'améliorations pédagogiques, perturber momentanément un équilibre professionnel laborieusement acquis.

L'instituteur n'est pas seul en cause, loin s'en faut, et pour lui nous plaiderions volontiers non coupable. Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir faire preuve d'autant d'indulgence à l'égard de l'administrateur scolaire, du « cadre », de celui que ses fonctions devraient destiner à un peu moins d'impuissance si n'étaient le conformisme, l'opportunisme ou le choix délibéré de conservatisme ; mais après tout, n'étant pas dans sa situation pour en appréhender toute la complexité, nous éviterons d'émettre un blâme peut-être mal fondé.

Comment, dans ce contexte général, accueillir ou plutôt interpréter cette rencontre* appelée ELEBU (Expertentagung für Lehrerbildung und Unterricht), qui réunissait en septembre une centaine de cadres, de responsables, de chercheurs et quelques enseignants sur le thème très élastique de « Formation des maîtres et enseignement » ?

Disons-le d'emblée, avec optimisme, avec une certaine bouffée d'espoir : l'espoir modeste qu'enfin se produise en un canton X de notre bonne Confédération, à un niveau Z de notre organisation scolaire hiérarchisée, une prise de conscience des problèmes que chacun devrait arriver

* Voir l'article de Denis Perrenoud paru dans l'« Educateur » No 32.

à se poser périodiquement. Espoir que se manifeste une volonté de changement que nous devrions assumer, au moins de temps en temps, avec plus de conviction et plus de persévérance, surtout lorsqu'il s'agit de la formation des maîtres, de l'enrichissement (controversé) que pourrait constituer l'apport des sciences de l'éducation, lorsqu'il s'agit en fin de comptes de ce qu'est la fonction enseignante au-delà des clichés traditionnels.

ELEBU ?

ELEBU, c'est un groupe de « savants » pédagogues venus d'Allemagne, un brin paternalistes ou du moins fraternellement bienveillants, pour nous dire les erreurs à ne pas commettre pour éviter les échecs constatés dans leur pays.

C'est la rigueur très bureaucratique de ce professeur préconisant, en toute modestie, son modèle pour assurer une formation continue des maîtres en vue de leur promotion hiérarchique.

C'est peut-être encore, ce bilan ennuyeux, terne mais très complet des applications — éventuellement — envisageables dans notre pays, des propositions contenues dans le rapport « Formation des maîtres de demain ».

ELEBU : jusque-là, convenons-en, ce n'est rien de plus qu'une séance de routine d'un quelconque conseil d'administration prenant acte d'un rapport non moins quelconque : tout devrait rester en l'état.

Mais ELEBU, c'est aussi un constat alarmant d'inadaptation de nos instituts de formation à la situation actuelle, constat plus alarmant encore si l'on songe aux problèmes que notre société aura à affronter dans les années à venir et les tâches qui incomberont à l'enseignant.

C'est surtout l'apport de chercheurs, engagés ou non dans la formation des enseignants ; l'importance de leur réflexion ne devrait pas nous laisser indifférents, ne serait-ce que parce qu'ils nous obligent à sortir de nos schémas de pensée, à remettre en question une conception pédagogique fondée sur des habitudes et des concepts depuis longtemps intériorisés.

C'est aussi l'occasion pour ces chercheurs de mieux comprendre la complexité de la fonction enseignante en général et de la pratique quotidienne en particulier.

C'est encore ce chercheur qui recommande de « pédagogiser » une formation et un enseignement actuellement trop scientifique. Les disciplines sont « pédagogisées » si elles parviennent à promouvoir l'épanouissement individuel et le progrès de la société en se relativisant de manière critique, en pratiquant le décloisonnement et l'interaction. Les objectifs de la pédagogie ne sont-ils pas le déve-

loppement personnel et social de chaque individu, la qualité de la vie ?

C'est enfin, dernier exemple, des chercheurs qui demandent, qui recherchent la collaboration avec le praticien parce qu'ils se refusent à être l'ultime instance de légitimation qui permettrait de prendre des décisions sans tenir compte de la réalité de la classe.

Une douzaine de conférences. Impossibles à résumer. Nous étions trois à participer au nom des associations professionnelles de Suisse romande. Denis Perrenoud a déjà publié ses impressions. Nous aurions aimé aboutir à un rapport plus complet, à tirer la substantifique moëlle de journées très riches une fois surmonté le réflexe du déjà dit ou du déjà entendu.

En effet, l'ambition de telles rencontres n'est pas d'aboutir à des propositions concrètes, ni de dégager l'esquisse d'un système de formation idéal ; il ne s'agit pas non plus d'un débat où chaque participant trouve l'occasion d'exposer son point de vue, celui d'un groupe ou d'une tendance pédagogique. La relation entre théorie et pratique, entre recherche et exercice d'une profession est un problème difficile : il y a de toute évidence hiatus, conflit quand ce n'est pas ignorance réciproque. ELEBU n'était, pour remarquables qu'aient été les conférences, qu'une contribution à la réflexion de tous ceux qui, notamment lorsqu'il s'agit de former de nouveaux enseignants ou de participer à leur formation continue, essaient de concilier les apports de la méthode scientifique et les exigences d'un vécu professionnel très complexe.

L'ensemble des conférences (prononcées en allemand) devrait faire l'objet d'une publication qui, si elle n'est pas traduite en français, sera malheureusement inaccessible à la très grande majorité des enseignants de Romandie. Il n'en reste pas moins qu'ELEBU, malgré ses imperfections, aura été une initiative intéressante de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et qu'elle devrait être envisagée pour les francophones. Les réformes en cours ou envisagées dans nos cantons doivent pouvoir s'appuyer elles aussi sur les réflexions et les connaissances scientifiques quel que soit l'éclairage choisi. Elles devraient surtout être l'occasion d'un large débat ; on constate, en effet, et ELEBU en est la démonstration, qu'il n'y a pas de spécialiste compétent qui à lui seul détiendrait la vérité, qu'il n'y a pas de groupe professionnel qui, de par sa fonction, pourrait décider seul de ce qui est juste en matière de formation des maîtres, pas plus qu'en d'autres domaines.

Y. Rial / R. Grob.

Séminaire SLV-BLLV

Samedi 29 et dimanche (!) 31 octobre 1977 quelque 60 membres du Schweizerische Lehrerverein et du Bayerischen Lehrerinnen-Lehrersverband siégeaient à Lindau. Parmi cette masse imposante et laborieuse, quelque peu isolé — au début ! — mais rapidement mis dans le bain (an die Arbeit, los los...), un délégué SPR.

Après deux discours d'introduction pour le moins percutants, l'un de Wilhelm Ebert, président du BLLV et de Willy Schott, président du SLV, les auteurs des deux séries de « thèses fondamentales » précisant le thème général du séminaire : « Kommunikation als politisches Instrument der Lehrerorganisationen », ont présenté leur quatre documents de travail. L'organisation « managée » du BLLV est impressionnante et peut nous laisser rêveurs : 50 000 membres répartis en 36 groupes d'intérêts peuvent être contactés, renseignés, interpellés dans un délai de 24... heures. Par lettres « ibémisées », ce qui est très utile (tekhnisch kein Problem) mais assez coûteux. Cette macro-organisation équilibre parfaitement le rapport des forces corps enseignant / autorités politiques scolaires et permet de placer toutes les négociations dans un climat de VRAIS partenaires de même poids.

Cela implique des structures paradoxalement très rigides et très... flexibles, voire mobiles et nomades ! Ces « fonctionnaires » — presque tous ex-enseignants — sont en effet presque constamment en route. Mais simultanément, leurs coordonnées sont à disposition de manière permanente de ceux qui restent « en place ».

La quantité d'informations (pris au sens le plus large du terme) circulant ainsi du sommet vers la base — ET inversement — le fait avec une célérité étonnante. Il existe un réseau extrêmement dense de « lignes » conductrices permettant une action foudroyante s'il est nécessaire de réagir immédiatement.

Les activités des « spécialistes » du BLLV consistent dans une grande proportion à former les membres « actifs » dans toutes sortes de domaines tels que : comment... engager un collègue non encore inscrit à l'association ; comment rédiger un communiqué de presse ; comment se... débattre dans un débat radio-diffusé ou télévisé ; comment utiliser les personnes appelées « Multiplikatoren » par notre collègue Weimer, de Munich — le pasteur, le maire, l'instituteur, le coiffeur (!) — dans une campagne de propagande ou dans une enquête-sondage ; comment s'exprimer face à un parlemen-

taire, un responsable de parti politique, etc.

Bref, bien qu'il s'agisse d'un « Verband », je crois que nos collègues bavarois de la « Volksrepublik Bayern » (!) sont beaucoup plus près du syndicat que de nombreux collègues romands...

Ils font vraiment le poids et ne laissent pas, par exemple, une autorité modifier son budget en supprimant soudainement les subsides au perfectionnement (cours de formation continue) sans avoir mené des négociations AVANT la prise de décision, ce qui sous-entend ce que vous... pensez !

Il va de soi que certains documents ne peuvent être développés dans ces colonnes : un rapport complet a été expédié à notre président. Il est certain que l'ensemble de la SPR bénéficiera de tout ce qui a été étudié et recommandé (sehr gründlich) pendant ces deux journées passionnantes.

J.-P. Buri.

Informations CMOPE

Réunion de rédacteurs européens à Strasbourg

Quinze périodiques publiés par des organisations d'enseignants dans dix pays d'Europe ont été représentés par leurs rédacteurs à une réunion qui s'est déroulée du 4 au 6 octobre à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe. Ils atteignent ensemble un tirage global de 1 100 000 exemplaires et sont pour la plupart des hebdomadaires. Des représentants de l'UNESCO et de la FIPESO ont également assisté à la réunion.

Les rédacteurs ont été informés des travaux du Conseil de coopération culturelle dans le domaine de l'éducation et ont eu des entretiens avec les membres de son personnel chargés de ses divers types d'activité.

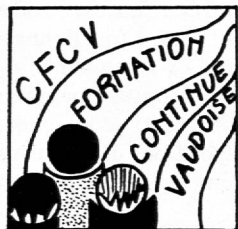
Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Kahn-Ackermann, a souli-

gné, en prenant la parole devant le groupe, l'importance qu'il accordait à la réunion et la collaboration qui existe entre le Conseil et les ONG.

Les participants ont exposé et passé en revue les travaux de la CMOPE en Europe. Ils ont consacré la deuxième journée à l'examen de problèmes communs et à l'échange d'informations concernant la composition des périodiques représentés. Le rôle des publications éducatives dans le développement de la coopération en Europe a donné lieu à un débat animé.

La réunion avait été organisée en collaboration avec le Conseil de l'Europe et avec son concours financier. Elle a été présidée par M. Jacques Fournier, SNETAA, France, membre du comité européen de la CMOPE.

Vaud



Commission « Formation continue » vaudoise – CFCV

C'est avec satisfaction que la commission « Formation continue » vaudoise (CFCV) ouvre dans ce numéro du bulletin corporatif une nouvelle chronique qui, elle le souhaite, deviendra régulière. En tant que responsable depuis plusieurs années des problèmes de la formation continue au sein de la SPV, je ne peux que m'en réjouir. C'est pourquoi je me permets d'inviter tous les collègues préoccupés par des questions concernant leur perfectionnement (recyclage, formation continue), et plus largement leur éducation permanente, à participer à l'élaboration de cette chronique en m'envoyant leur avis et leurs opinions, si diverses soient-elles, sur ce problème. Pour l'heure, je peux d'ores et déjà annoncer à partir de ce numéro une série de 4 articles consacrés à une mise au point sur les structures de la CFCV, mise au point jugée nécessaire au vu des questions qui nous sont souvent posées par les collègues. Au cours de cette série, nous parlerons des aspirations et des objectifs de la CFCV. Nous souhaitons ainsi débiter par une information générale, la plus complète possible, sur notre commission permanente, avant d'aborder plus tard des problèmes de fond.

Qu'est-ce que la CFCV ?

Créée en 1975 par décision du comité cantonal de la SPV, la CFCV est un ORGANE INTERNE ET PERMA-

NENT de la SPV. Par ses statuts, elle est au service du CC et de la SPV tout entière ; elle a reçu le mandat de réaliser au sein du corps enseignant primaire de ce canton les objectifs généraux suivants :

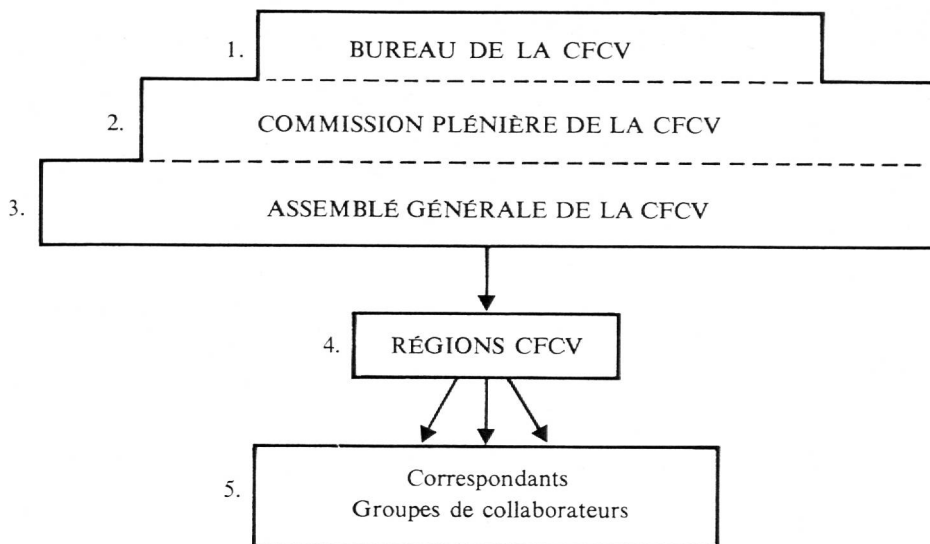
— SENSIBILISER les membres de la SPV aux problèmes de l'éducation permanente en général, du recyclage et de la formation continue en particulier.

— COLLABORER avec le Centre de perfectionnement vaudois du DIP à l'élaboration et à l'organisation des cours de perfectionnement officiels.

— METTRE EN PRATIQUE et RÉALISER dans le canton une véritable éducation permanente des enseignants au travers de l'élargissement progressif de la formation continue existante et de la diversification des formes de perfectionnement.

Quelles sont ses structures ?

La CFCV est organisée en fonction de l'étendue et de la diversité des régions du canton de Vaud. Elle veut être l'ORGANE D'EXPRESSION DES ENSEIGNANTS EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE, où qu'ils se trouvent. Pour ce faire, elle a dû adapter des structures à articulations multiples afin de contacter les 19 sections de districts et les 11 associations de la SPV.



1. Le bureau de la CFCV s'occupe des tâches administratives. Il est constitué du président de la CFCV, de la secrétaire et du caissier.

2. La commission plénière de la CFCV est l'organe de discussion et de décision. Elle est constituée par :

- les 3 délégués SPV auprès du Centre de perfectionnement ;
- les 2 délégués SPV à la commission « Education permanente » de la SPR ;
- le délégué SPV auprès du GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction) ;
- le délégué du CC auprès de la CFCV ;
- les membres du bureau de la CFCV.

3. L'assemblée générale de la CFCV est l'organe de consultation et de contact direct avec les sections et associations de la SPV. Celles-ci y sont représentées chacune par un délégué ou un correspondant.

4. Les régions CFCV sont des zones d'action et de travail regroupant plusieurs sections par la réunion de leurs correspondants respectifs. Ce mode de faire facilite les contacts entre collègues d'une région et permet des réalisations plus importantes, surtout pour les petites sections (cours décentralisés, groupes de travail, toutes formes possibles de perfectionnement diversifié au maximum...).

5. Les correspondants ont les tâches suivantes :

— **Collecter des suggestions** et projets de cours dans leurs secteurs, les préparer s'il s'agit de cours décentralisés, et les transmettre à la commission plénière par l'intermédiaire du président de la CFCV ; la commission plénière étudie et élabore l'ensemble du programme que la SPV présente ensuite au Centre de perfectionnement chaque année.

— **Susciter et favoriser** l'organisation du plus grand nombre possible de **cours décentralisés** (en vue d'économie de frais de déplacement, de temps utilisé en déplacement, etc.).

— **Susciter et favoriser** la formation du plus grand nombre de **groupes de travail**, surtout là où le nombre de participants intéressés à l'étude d'un sujet ne peut permettre l'organisation d'un cours décentralisé.

— **Diversifier** le plus possible les **formes de perfectionnement** dans leurs secteurs, selon les directives de la commission plénière et en accord total avec la politique préconisée par la commission « Education permanente » de la SPR (par exemple, rencontres et réunions diverses, visites entre collègues, stages, conférences-débats, excursions, etc.).

Dans la réalisation de ces tâches, les correspondants devraient pouvoir faire appel à la collaboration de collègues intéressés, et former avec eux des **groupes d'activité formation continue dans chaque section ou association**. Nous invitons chaleureusement tous ceux qu'un travail de ce genre ne rebute pas à prendre contact avec le correspondant de leur section ou de leur association.

(A suivre au N° 38.)

Formation continue

Propositions de cours pour 1978-1979

Proposez-nous le ou les sujets de cours ou de groupes de travail que vous souhaiteriez voir organiser par le Centre de perfectionnement vaudois (ou la SPV à Crêt-Bérard) durant l'année scolaire 1978-1979.

Nous précisons les points suivants :

— **Le CPV tient particulièrement à ce que toutes les propositions des membres du corps enseignant primaire soient centralisées par la SPV**, plus particulièrement la CFCV, commission permanente concernée. Ainsi, il vous est possible de faire des propositions en collaboration avec votre section ou votre association par l'intermédiaire des correspondants CFCV ; vous pouvez également les faire parvenir directement au président de la CFCV dont l'adresse figure plus bas. Mais, il est indispensable que toutes les propositions passent par le canal de la CFCV et soient **présentées en un dossier unique au CPV** ; à ce niveau, il est discuté par la commission consultative primaire où siègent nos délégués au CPV. Ceux-ci sont alors mieux à même de défendre ce dossier en bloc s'ils en connaissent à l'avance la teneur.

— La CFCV encourage vivement tous les collègues à proposer des sujets qui puissent se réaliser en cours décentralisés ou en groupes de travail. Elle rappelle cependant qu'**un groupe de travail ne peut comporter qu'un petit nombre de participants** (5 à 8 environ). Il peut être annoncé en cours d'année scolaire à la CFCV, bien qu'il soit vivement recommandé de le faire dans les délais fixés pour l'ensemble des cours, ce qui évite parfois des complications.

— La CFCV précise en outre que **le CPV, pour des raisons budgétaires, ne paiera plus désormais l'animateur d'un groupe de travail**, mais uniquement les frais occasionnés pour les déplacements ou autres petits frais budgétaires. En revanche, les cours généraux ou décentralisés sont entièrement défrayés ; mais **prêtez instance de les annoncer dans les délais fixés !**

Pour ce faire, remplissez la formule ci-dessous le plus complètement possible, notamment les points A, B, C, D, E, F, H ; les points B et G sont recommandés, mais pas indispensables dans l'immédiat.

Retournez ensuite cette formule à :

Commission « Formation continue » vaudoise, p.a. M. Jean-Claude Mauroux, président, 1441 MONTAGNY p/Yverdon.

Dernier délai : 1^{er} décembre 1977.

Pour d'éventuelles suggestions complémentaires, vous pouvez nous demander d'autres formulaires ou les noter sur une feuille en respectant les points demandés. Les propositions des membres individuels comme des sections et associations seront les bienvenues !

Formule à la page 872.

Bureau CFCV.
Le président :
J.-C. Mauroux.

Loi sur la caisse de pensions

Le dernier bulletin d'information de la Société pédagogique vaudoise a très complètement renseigné sur les projets de modifications de la loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud ainsi que sur les observations y relatives de notre association et de la fédération. Nous nous contenterons donc ci-après : d'une part de reproduire les articles contenant les principales modifications intervenues, lesquelles constituent certainement un progrès ; d'autre part de signaler des points sur lesquels satisfaction n'a pas été obtenue.

Remplacement du remboursement des cotisations en cas de démission par la constitution d'une créance en prestations futures ; exceptions à cette règle

Art. 52. — Celui qui démissionne obtient, s'il n'a pas droit à une pension, une créance contre la caisse correspondant au moins à ses versement personnels, augmentés des intérêts (art. 60).

S'il a cotisé pendant plus de quatre ans (art. 13) et que la valeur de transfert, calculée conformément à l'article 53, est supérieure à la créance minimale de l'alinéa premier, sa créance est augmentée, par année de cotisations en sus des quatre premières années, de 4 % de la différence entre la valeur de transfert et la créance minimale, jusqu'à concurrence de la valeur de transfert.

Pour s'acquitter de son obligation correspondant à la créance de l'affilié, la caisse constitue en faveur de ce dernier une créance en prestations futures, qui ne peut être détournée de son but de prévoyance, envers l'institution de prévoyance d'un autre employeur, une compagnie d'assurance soumise à surveillance, la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, ou également, dans le cas d'un compte d'épargne bloqué, envers une banque cantonale, ou, dans le canton, une banque agréée par le Conseil d'Etat.

Dans chaque cas, la créance en prestations futures devient exigible selon les prescriptions du règlement de l'institution de prévoyance ; avant d'être exigible, elle ne peut être valablement ni cédée ni mise en gage.

La caisse est tenue de s'acquitter de son obligation par un versement en espèces à l'affilié :

a) lorsqu'il a été affilié à des institutions de prévoyance pendant moins de neuf mois en tout, ou que sa créance ne représente qu'un montant insignifiant ;

Propositions de cours 1978-1979

A. Titre :

B. Objectif(s) :

C. Plan de travail :

D. Enseignants concernés en priorité :

E. animateur : (indiquer nom, prénom, fonction, adresse, N° de tél. si possible)

F. Durée : (nombre d'heures total, maximum 20)

G. Forme :

a) colloque de _____ jours

b) séminaire de _____ fois _____ heures

c) autre forme suggérée :

H. Proposant : (nom, prénom, adresse, N° tél.)

b) lorsque la demande en est faite :
aa) par un affilié qui quitte définitivement la Suisse ;

bb) par un affilié qui s'établit à son propre compte ;

cc) par une femme mariée, ou sur le point de se marier, qui cesse d'exercer une activité lucrative.

Les contributions de rachat versées par l'Etat sont restituées à celui-ci, avec intérêts.

Il peut être dérogé aux alinéas 1 et 2 ci-dessus par accord de libre passage (art. 90, al. 5), dans la mesure où celui-ci est plus favorable à l'assuré.

Correction de la rente en cas de modification du degré d'activité durant la carrière professionnelle

Art 56a. — Maintien de l'assurance lors du passage à une activité réduite. — Celui dont le traitement (art. 46 du statut) est réduit parce que sa fonction est supprimée partiellement et temporairement (art. 88 du statut par extension) peut rester assuré sur la base du traitement correspondant à une activité complète. L'assuré et l'Etat versent alors les cotisations y afférentes.

Celui dont le traitement (art. 46 du statut) est réduit parce que son activité est diminuée temporairement à sa demande peut rester assuré sur la base du traitement correspondant à une activité complète. Dans ce cas, il supporte seul les cotisations (art. 13) sur la différence entre le traitement assuré résultant d'une activité complète et celui correspondant à son activité effective.

L'alinéa 1 s'applique dans le cas d'une réduction temporaire d'activité demandée par écrit par l'autorité de nomination et acceptée par l'assuré.

S'il n'est pas fait usage des facultés prévues aux alinéas précédents, l'article 56 s'applique.

Art. 56b. — Maintien du degré d'activité et réduction de traitement.

Celui dont le traitement est réduit dans le cas visé à l'article 91 du statut (cas d'invalidité excepté, art. 36) peut rester assuré sur la base de l'ancien traitement jusqu'au moment où le nouveau traitement dépasse celui de l'ancienne fonction. L'assuré et l'Etat continuent à verser les cotisations antérieures.

Celui dont le traitement est réduit à titre de sanction disciplinaire (art. 35, chiffre 5 ou 6, du statut) peut rester assuré sur la base de l'ancien traitement jusqu'au moment où le nouveau traitement dépasse l'ancien. Il supporte seul les cotisations (art. 13) sur la différence entre l'ancien et le nouveau traitement.

Si l'assuré ne fait pas usage des facultés

prévues aux alinéas précédents, il obtient le remboursement, avec intérêts, des versements correspondants à la différence entre l'ancien et le nouveau traitement. La contribution de rachat versée par l'Etat est restituée à celui-ci, avec intérêts, dans la mesure où le traitement sur lequel elle a été calculée est supérieur au traitement réduit.

Possibilité pour l'invalidé pensionné de demander en tout temps la révision de son cas

Art. 32a. — La caisse peut reviser les cas d'invalidité durant les neuf premières années, mais au plus tard jusqu'à l'âge de la retraite facultative.

Le pensionné peut demander en tout temps à la caisse de reviser son cas.

Les articles 30 et 31 sont applicables à la révision.

Lorsque les conditions de l'article 28 ne sont plus réalisées, la pension est supprimée.

Si l'intéressé est réengagé par l'Etat, il est réintégré dans la caisse, compte tenu de ses années d'affiliation augmentées des années d'invalidité. Dans le cas contraire, l'article 52 s'applique, les années d'invalidité comptant comme années de cotisations.

Suppression du délai d'attente d'un an en début d'activité avant que naisse le droit à une rente pour la veuve sans enfant

Art. 37. — Au décès d'un assuré ou d'un pensionné, la veuve reçoit une pension jusqu'à sa mort ou son nouveau mariage, conformément au tableau I.

Refus de généraliser le principe de l'assurance obligatoire à toutes les personnes engagées par contrat civil

Art. 4, al. 2. — Sont également assurées les personnes majeures engagées par contrat civil au sens de l'article 5, al. 1 et 2, du statut, si leur contrat le prévoit.

Observations : cette demande des associations va dans le sens des exigences de la future loi fédérale sur le 2^e pilier. La commission dite « Rochat » qui prépare la présente révision a été chargée d'élaborer le règlement d'application de la disposition reproduite ci-dessus.

Refus de supprimer la possibilité existant en faveur de l'Etat de réduire la pension du fonctionnaire révoqué

Art. 52c (art. 35 statut). — Révocation. — L'article 52 est applicable à l'assuré révoqué.

Toutefois la créance peut être réduite au montant défini à l'article 52, alinéa premier.

Si l'assuré révoqué a droit à une pension, celle-ci peut être réduite ; toutefois la réduction ne peut porter que sur la part constituée par les versements de l'Etat.

La réduction de la créance ou de la pension est opérée par le conseil d'administration sur préavis de l'autorité disciplinaire.

Observations : cette possibilité apparaît également contraire à l'esprit du futur 2^e pilier fédéral. Le fonctionnaire révoqué a vu sa faute sanctionnée par son employeur, l'Etat, voire par les tribunaux ; il n'est pas normal que s'y ajoute une peine additionnelle par le biais et au détriment de la pension qu'il s'est acquise au cours des ans.

Secrétariat général SPV.
P. Nicod.

SACO SA

LAINERIE

et ses matières pour l'artisanat



75 sortes à filer, cardes, 5 rouets dès Fr. 168.—, fuseaux et fils de lin à dentelle. Laine, soie, coton fin à géant pour tricot, tissage. Métier à tisser. Ryall. Batik : Sacolor, tissus, soie, coton. Cires, mèches, moules pour bougie. Catalogue gratuit, venez nous voir.

2006 NEUCHÂTEL
Ch. de Valangines 3 / Av. des Alpes
Tél. (038) 25 32 08.

Ouvert : du lundi au vendredi et le 2^e samedi du mois, heures de bureau.



Hommages à notre collègue Florian Martin

Le 7 septembre dernier, notre collègue FLORIAN MARTIN, membre actif de la SPV, nous quittait au terme d'une pénible maladie. Il est parti comme il a vécu, en solitaire, refusant les derniers hommages que nous aurions aimé pouvoir lui rendre. Ses collègues de la section de Lausanne de la SPV et le comité tiennent à dire ici leur sympathie à sa femme et à ses enfants.

Breveté en 1957, FLORIAN MARTIN a enseigné à Moudon de 1957 à 1959, à Gryon de 1959 à 1962 et à Lausanne depuis 1962.

Il est difficile à un comité très « officiel » de parler d'un homme comme FLORIAN MARTIN ; il était de ces êtres qui passent sans bruit, mais qui sentent profondément ce qu'ils côtoient et qui souvent en souffrent. Nous laisserons donc le soin à deux proches collègues de nous parler de lui.

Pour la section du district de Lausanne de la SPV,
le président : R. Oesch.

*Que sait-on des êtres
avec lesquels on vit ?*

Il a été notre collègue à Lausanne durant plusieurs années, à la Barre, puis à la Rouvraie.

Il n'est plus, depuis la nuit du 7 au 8 septembre. Il s'en est allé dans sa solitude, à l'âge de quarante ans, après des années de lutte.

Nous parlions de lui sur le chemin de l'école, le matin, nous l'associons à nos discussions : « Martin ne voit plus ça, toutes ces innovations, ces tentatives de « rénovation » dans le domaine scolaire. Lui qui aimait ses élèves et était aimé d'eux, lui qui aimait l'école et savait la faire, il aurait eu un sourire sceptique... Il est peut-être finalement heureux là où il est... »

On ne peut pas savoir. On espère.

Non pas par lâcheté, par désir d'être rassuré, soulagé, parce qu'on n'a pas su lui dire ou faire pour lui ce qu'il aurait fallu dire ou faire, ce que peut-être il attendait quand même.

On l'aimait bien pourtant.

On pressentait, on devinait.

Mais ce n'est pas facile. Même si l'on paraît plus fort, on a aussi tant de faiblesses, tant d'impuissance !

Et puis il y a le métier, pour nous aussi lourd à porter. On va au plus pressé.

Et l'on n'a plus le temps de s'arrêter, de frapper à sa porte et de lui dire : « Une belle fois, décharge-toi, je suis venu pour t'écouter. Je veux essayer de t'aider, que puis-je faire ? »

Non, on a passé à côté.

On le surprenait plié par la souffrance, on faisait semblant de ne pas s'en apercevoir, croyant que c'était là ce qu'il voulait...

Tu nous faisais mal, Florian. Parce qu'on t'aimait bien.

Pour les enseignant de la Rouvraie : *Lis. Badoux.*

J'ai peu connu FLORIAN MARTIN en tant que collègue, mais j'ai pu constater son désir d'améliorer sans cesse les connaissances de ses élèves. Il se tracassait énormément pour tout ce qui les touchait et qui ne tournait pas rond.

Quand il est devenu mon ami, il était déjà bien tard et j'ai compris que la maladie en avait fait un homme seul, cherchant toujours à rompre sa solitude, mais se heurtant trop souvent à l'incompréhension des uns, à l'indifférence des autres et se trouvant encore plus seul après ces démarches infructueuses. Ce devait être très pénible pour lui, homme sensible, poète à ses heures, goûtant avec délectation les joies de la vie, l'amitié, prenant plaisir à répondre à notre geste de la main.

Petit à petit, il s'est refermé sur lui-même, endurant seul sa peine, craignant d'importuner ceux en qui il avait placé sa confiance. Sa santé s'en est ressentie, un coup de froid l'a cloué brutalement sur son lit d'hôpital où je n'ai pas eu la possibilité d'aller le reconforter d'un chaleureux sourire et d'une poignée de main.

Edouard Geneux.

Communiqués AVEPS

Première neige

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à ski les 10 et 11 décembre 1977. Ce cours a pour but une révision de la technique et une remise en condition personnelle. Il est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Coût, tout compris : membres AVEPS, Fr. 55.— ; non membres, Fr. 60.—.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 5 décembre 1977 auprès de Jacques MONTANGERO, ch. des Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle. Tél. (025) 2 25 89.

Ski de station - Vacances de Pâques

7 jours à St-Moritz, avec logement et pension complète à l'Hôtel La Margna (1^{re} catégorie) du 27 mars au 2 avril 1978.

— **Ski de piste** sous la conduite d'instructeurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corviglia - Piz Nair - Sils - Corvatsch - Diavolezza, etc.

— Forfait complet : Fr. 445.—.

— Possibilité d'excursion à peaux de phoque ou Piz Palù sous conduite.

— **Ski de fond** pour la première fois cette année l'AVEPS vous offre la possibilité de prendre cette option. Ski sous conduite de moniteurs compétents ou librement sur tout le plateau de l'Engadine. Forfait complet : Fr. 390.—.

Renseignements et formules d'inscription : Peirre Rheiner, Côtes-de-Bochat 24, 1093 La Conversion.

Haute route 1978

27 mars - 2 avril 1978

Suite de la « Haute route » 1977 ! D'entente avec notre guide Michel Favre, des Diablerets, nous avons décidé de partir du Pigne d'Arolla que la neige nous avait empêché de gravir l'an passé.

Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions atmosphériques.

Prix : environ Fr. 370.— (400.— pour les non-membres) tout compris sauf la nourriture intermédiaire.

Participation limitée à 14 personnes plus le guide. Jusqu'à la fin du mois de novembre, priorité aux membres AVEPS.

Conditions

— Etre bon skieur dans toutes les neiges.
— Participer à la course d'entraînement.
— Cet itinéraire exige une excellente condition physique, une préparation sérieuse et un équipement en parfait état.

Michel Bersier, Montolivet 26, 1006 Lausanne, tél. 26 26 02.

Informations

Après avoir enregistré un nombre réjouissant de nouveaux adhérents (55 depuis la rentrée), l'annonce moins agréable est faite à l'assemblée que dès janvier les cotisations non versées de l'année en cours, 1977-1978, seront prises en remboursement, cela de manière à alléger le travail du caissier dont la tâche a énormément augmenté depuis quelques années. Un conseil : acquittez-vous de vos cotisations, vous nous éviterez une démarche ennuyeuse.

Quelques informations sont données tant au sujet de la position SPG concernant le tronçon commun que nous réclamons depuis tant d'années pour les élèves de 7^e du CO, ainsi que concernant la semaine d'éducation permanente organisée par la commission du même nom.

Enfin, comme vous pourrez le lire plus loin, la SPG déménage au boulevard Georges-Favon, après avoir cherché vainement tout l'été à se reloger à moindres frais dans une école.

Rentrée 1977

Le bilan et les chiffres annoncés à l'assemblée sont repris dans ce même numéro de l'« Educateur » sous la rubrique « Séance de délégations », nous n'y reviendrons pas si ce n'est pour souligner que la situation est loin d'être assainie, qu'il manque encore du personnel, ne serait-ce que pour voir passer dans la réalité des faits la si belle loi que nous ont votée les députés au Grand Conseil et qui vise à diminuer l'inégalité des chances des enfants face à l'enseignement. Pas de complexe, c'est le moment que l'enseignement primaire — pilier de l'instruction publique — soit enfin l'objet de toute l'attention qui lui est due, avec les retombées budgétaires que cela comporte. Par exemple, nos équipes pédagogiques avec enseignants complémentaires doivent être maintenues, continuées et amplifiées dans les années qui viennent.

CIA

Le comité de la SPG a été sollicité par le cartel intersyndical, de venir faire une information concernant le projet qu'il a soutenu au sein de l'intercasse. Le comité SPG, à l'unanimité, a estimé que l'information CIA avait toujours été bien faite par les soins de ses délégués aux diverses instances de la CIA et qu'il ne

convenait pas, pour l'instant, que cette liaison soit assurée par une personne non membre de la SPG.

Cela dit la géographie de la CIA est toujours aussi ardue à survoler et il convient d'attendre d'avoir participé à l'assemblée informative du 31 octobre pour prendre position définitivement sur le taux de cotisation que nous accepterons : 18 % tout compris, ou 18 % + améliorations demandées (libre passage, intégration des épargnants, suppression des rappels, linéarité, etc.) ?

Orientation nouvelle de la SPR

Un point est à relever, c'est la volonté de la SPG de maintenir l'unité de la SPR. Après discussions, concessions de part et d'autre, la SPG se prononce pour une syndicalisation de type indépendant pour notre association faitière.

Divers

On évoque le cas, grave, d'un collègue qui s'est vu sanctionner, par la suppression de son principalat, ensuite d'une contravention de circulation routière infligée par la police !

Sans insister particulièrement sur ce cas précis, l'ensemble des personnes présentes à notre assemblée, se montre très préoccupé et outré, d'une part d'apprendre que de tels renseignements soient transmis — d'office selon toute vraisemblance — par le Département de justice et police à celui de l'instruction publique, et d'autre part de l'usage répressif qui en est fait, sans que l'intéressé ait même la possibilité de se défendre. — **Collègues** : la Genève au temps de Calvin n'était pas drôle du tout, du tout ; il ne fallait ni rire, ni chanter (sauf les cantiques), ni danser (quel péché !), ni boire (que de l'eau), ni regarder l'autre sexe (sauf pour continuer la race)... Ce « beau temps » serait-il revenu ? Dans ce cas, si vous désirez vous défouler, un conseil : sortez du canton ! Trêve de bilvesées : le comité prend le problème très au sérieux et le portera devant le chef du département.

Pour le comité :

L. Urben.

N. B. Les collègues qui ont eu la gentillesse d'accepter de lire les programmes romands CIRCE II sur l'environnement et CIRCE III sur les maths, seraient aimables de transmettre d'urgence leurs remarques à la présidente. Merci !

Séance des délégations du vendredi 14 octobre 1977

1. Emploi

1.1. Effectifs des classes

La SPG, constatant que 18 classes nouvelles ont été ouvertes à la rentrée 1977, relève toutefois plusieurs cas d'effectifs trop chargés : sur 1466 classes, il y a en classe à 1 degré :

1 fois 31 élèves ;
3 fois 30 élèves ;
3 fois 29 élèves ;
18 fois 28 élèves ;
51 fois 27 élèves ;
103 fois 26 élèves ;

en classe à 2 degrés :

1 fois 28 élèves ;
3 fois 27 élèves ;
3 fois 26 élèves ;
7 fois 25 élèves ;
14 fois 24 élèves ;
20 fois 23 élèves ;

en classe à 3 degrés :

1 fois 28 élèves ;
3 fois 23 élèves ;
2 fois 22 élèves ;
2 fois 21 élèves ;
3 fois 20 élèves ;
4 fois 19 élèves ;

en classe à 4 degrés :

1 fois 19 élèves ;
1 fois 18 élèves.

La SPG estime donc que l'on peut ouvrir encore des classes.

La direction de l'enseignement primaire (DEP) répond qu'il ne faut pas non plus oublier les classes à effectifs faibles (il y a des classes qui ont moins de 15 élèves).

L'association professionnelle pense qu'il ne faut plus parler de « moyenne », mais bien « d'effectif maximum par classe ». A cet effet, elle demande la modification de l'article 97 du règlement C-1-5,

règlement qui fixe le nombre maximum autorisé d'élèves par classe. La SPG propose les normes suivantes :

classes à 1 degré : 25 élèves ;
classes à 2 degrés : 22 élèves ;
classes à 3 degrés : 18 élèves ;
classes à 4 degrés : 15 élèves ;
Classes spécialisées : 10 élèves ;
Groupes travaux à l'aiguille et activités créatrices : 12 élèves.

La DEP craint que si l'on abaisse trop le nombre maximum légal, on nous impose un nombre minimum qui risquerait de poser des problèmes dans les petites communes. Toutefois la direction est d'accord pour affirmer que la diminution des effectifs est un but commun DEP/SPG, mais qu'on ne peut pas l'atteindre d'un seul coup.

1.2. Enveloppe générale des postes de l'enseignement primaire

La SPG constate avec inquiétude que l'enveloppe générale des postes de l'enseignement primaire a passé en 2 ans de 2050 à 2038, puis 2017. Lorsque l'on sait tout ce qu'il reste à faire à l'école primaire, cette diminution laisse songeur.

La direction répond que cette diminution est due, entre autres, à la présence de volées de candidats toujours plus faibles. D'autre part, les pouvoirs législatif et exécutif font le parallèle entre le nombre d'élèves en diminution et le nombre de postes. « Il y a moins d'élèves, donc... moins de postes. » Pour le budget 1979, maintenir 2017 postes serait déjà une victoire.

1.3. Postes nouveaux

Une nouvelle fois la SPG demande que **tous** les postes nouveaux soient ouverts par inscriptions, que rien ne se fasse sans que l'ensemble du corps enseignant ait la possibilité de postuler.

La DEP réserve sa réponse, car il n'est pas toujours possible, pour des questions de temps parfois, d'ouvrir une inscription.

2. Rapsodie

Cette recherche est en préparation et sa mise en route n'est pas encore décidée. Un rapport sera remis à la DEP à fin octobre. Il sera soumis aux diverses instances avant d'être présenté au chef du département.

La SPG pose deux préalables :

a) Rapsodie ne doit pas bloquer ou freiner d'autres recherches (UCE, enseignants complémentaires, soutien, etc.). Une recherche menée par la DEP ne doit pas arrêter ou limiter les recherches venant des enseignants.

b) La SPG demande à être représentée au « Conseil de la recherche-action » par deux personnes hors recherche.

3. Divers

3.1. Rapports confidentiels

La SPG soulève le cas d'un collègue qui s'est vu retirer son principalat à la suite de la **transmission d'un rapport confidentiel** du Département de justice et police au Département de l'instruction publique. Il y a là manifestement violation de la séparation vie privée - vie professionnelle.

En réponse, la DEP estime ne pas pouvoir donner d'autres informations que celles en main de la SPG, car elle est tenue de garder le secret sur le « rapport confidentiel ».

La SPG interviendra directement auprès du président Chavanne.

3.2. Attitude de certains concierges

Est-il interdit aux maîtresses enfantines de recevoir des parents entre 8 h. 10 et 9 h. ? Le concierge a-t-il le droit de renvoyer ces parents ? A-t-il le droit d'alerter l'inspecteur ?

La DEP répond que la maîtresse a la liberté de recevoir ou de ne pas recevoir, des parents entre 8 h. 10 et 9 h. Le concierge n'a pas à intervenir auprès des mamans, encore moins auprès de l'inspecteur.

3.3. Passages des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux ont-ils le droit de passer dans les classes pendant les heures scolaires ?

La DEP répondra ultérieurement après avoir étudié les textes réglementaires.

3.4. Inspections doubles

Plusieurs enseignants devant être confirmés cet automne ont vu arriver deux inspecteurs (une « ex-enfantine » et une « ex-primaire »). Est-ce une règle préconisée par la DEP ?

M. Christie répond que les inspecteurs travaillant en équipe, il se peut qu'à l'occasion de tels faits se produisent, mais qu'ils cesseront dans les plus brefs délais.

La SPG affirme que ces inspections doubles sont inacceptables, même si elles sont exceptionnelles.

La séance est levée à 12 h. 15.

Pierre Bernhard.

CIA

Désignation de bénéficiaires en cas de décès (art. 25a)

A titre indicatif, voici quelques renseignements pour aider ceux qui n'auraient pas encore entrepris les démarches éventuelles à ce propos.

1) **Exemple de formule** à adresser au secrétariat de la caisse :

M. (M^{me}, M^{lle})...

Au secrétariat de la CIA
Av. Jules-Crosnier 10
1206 GENEVE

Messieurs,

En référence à l'article 25a des statuts de la CIA, je vous prie de bien vouloir prendre note des dispositions suivantes concernant les personnes auxquelles je désire, si je devais décéder, que mes contributions soient attribuées.

Il s'agit de :

— M. Charley-Imbert Anté, mon mari, né le..., domicilié à..., à raison de 50 % ;

— M. Charly-Irénée Anté, mon fils, né le..., même domicile, à raison de 25 % ;

— M^{lle} Charlotte-Irène Anté, ma fille, né le..., même domicile, à raison de 25 %.

A défaut de l'un (ou deux) d'entre-eux, sa (leur) part au(x) survivant(s), par moitié le cas échéant.

A défaut des trois, le total à Hercule Chou-Fleur, né le..., domicilié à..., ou à défaut : à l'Association de protection des petits éléphants sans défenses, siège à...

Avec mes remerciements pour votre attention...

2) Remarques

— La possibilité de désigner des bénéficiaires existe pour toutes les femmes, et les hommes veufs, célibataires, divorcés.

— Le texte doit être écrit en entier à la main, daté (lieu, jour, mois, année), et signé.

— Le remboursement n'est effectué que pour autant que le membre l'ait demandé **par écrit**.

En cas de litige éventuel entre bénéficiaire(s) désigné(s) et héritier(s) réservataire(s), ce sont les tribunaux qui trancheront.

Liliane Palandella.

LA SPG A DÉMÉNAGÉ !

Notez tout de suite notre nouvelle

adresse : 14, bld Georges-Favon (2^e étage)

1204 GENEVE

Tél. 29 26 60

Enseignants et université

Les problèmes soulevés par la formation, initiale et continue, des enseignants à l'université en général, et à la FPSE * en particulier, semblent être actuellement l'objet de nombreuses discussions dans les salles des maîtres... et ailleurs, si je me réfère, soit à certains échos, soit à la lecture de l'« Educateur ». Des termes tels que « l'université se referme », « examens de sélection », « conditions de plus en plus difficiles », sans même parler d'une analyse extrême allant jusqu'à décrire la section de pédagogie comme cherchant à « décourager ceux-là mêmes auxquels elle doit, incontestablement, sa propre réussite », se font entendre.

Or, j'écrivais, dans ce même journal, en décembre 1973 : « Comme nous l'avons annoncé en juin dernier, l'EPSE s'est largement ouverte aux enseignants genevois cet automne. Equivalence de la demi-licence accordée dès trois ans révolus de pratique professionnelle, système d'unités capitalisables à la place d'examens obligatoirement groupés, cours donnés en dehors des horaires scolaires, transformations des exigences, favorisant les séminaires et les projets de recherche indépendants, plutôt que les cours ex-cathedra et les examens traditionnels. » On aurait pu y ajouter : suppression de la répartition des cours en années, programme sur mesure et rythme individuel (minimum un « crédit » par année), prise en compte de travaux antérieurs pour l'attribution d'équivalences, ouverture aux « sans maturité », sans parler même du mode de gestion.

Quatre ans après, qu'en est-il ? Toutes ces améliorations ont-elles disparu ? La FPSE est-elle devenue un instrument d'élitisme aux exigences titanesques, une espèce d'éminence grise qui fait, ou empêche, les « carrières » ?

Avant de supposer, soupçonner et reprocher, il nous faut tenter de voir la situation clairement et dans son ensemble. Il faut se rappeler qu'en cinq ou six années, la section a connu une période d'explosion touchant tous les aspects de sa vie, période d'où sont sorties à flots toutes sortes d'innovations ; et entre autres, dès 1972-1973, un ensemble de mesures qui avaient pour but de permettre à un plus grand nombre de personnes, dont les enseignants, d'utiliser une voie (une parmi d'autres) de formation permanente, tout en continuant à exercer leur activité. Pour atteindre cet objectif, « rendre possible à chacun l'accession à un niveau de formation optimal dans des conditions réalisables pratiquement, et sous sa propre responsabilité », des modalités et des critères ont été élaborés, discutés, introduits dans la pratique, puis **ajustés à celle-**

ci, au fil des nécessités, des clarifications, de l'évolution : aucune innovation ne peut prétendre à l'immobilisme sans se renier !

C'est pourquoi, si la section n'a en aucune manière abandonné ses objectifs, les modalités, elles, ont évolué. Par exemple, l'ouverture vers un plus large public n'a pas été faite seulement du côté des enseignants primaires, enseignants secondaires, éducateurs spécialisés, infirmières, formateurs d'adultes en entreprises, ont grossi les rangs des étudiants, avec des besoins, des contingences, des réactions, qui leur sont propres. De même les offres de cours ont augmenté en nombre et en variété, nécessitant plusieurs réorganisations d'un plan d'études qui risquait de devenir « super-marché self-service » plutôt que programme de formation. La pratique des équivalences, elle, a conduit une des commissions de la section à constituer un très volumineux dossier afin d'harmoniser les décisions, d'établir une politique cohérente, et de repérer les problèmes soulevés. Le mode de gestion s'est lui aussi transformé.

On aurait évidemment pu ajouter à cette explosion des publics, des contenus et des structures, l'étude de l'université par correspondance, comme on nous le suggère, de la conquête de la radio (et pourquoi pas de la TV ?), de la coordination avec les autres unités romandes de pédagogie (CIRCE 6, 7, 8 ?), et enfin l'interdiction de faire valoir la licence dans un curriculum vitae ! Quoique ayant étudié ou tenté certaines de ces approches

(sur le plan romand notamment), la section, déjà boulimique pour certains, a dû rester dans les limites du supportable pour les forces et les crédits dont elle dispose, en rêvant parfois à tout ce que l'on pourrait encore faire si... Rêve d'ailleurs cher à tout enseignant, de quelque degré qu'il soit !

Il n'en reste pas moins que, des nombreuses innovations intervenues depuis cinq ou six ans, **la plus grande partie est encore en vigueur**, ce qui confirme bien que les objectifs de base n'ont pas changé ; ce qui explique aussi pourquoi l'évolution n'est pas terminée, et pourquoi de nombreux problèmes sont encore à étudier : suite de l'aménagement du plan d'études, évolution des secteurs et centres, place des sciences sociales, liaison théorie-pratique, équilibrage enseignement et recherche, et j'en passe. Il est bien difficile de dire dès maintenant et exactement, comment ils seront résolus, ne serait-ce qu'en pensant à la liaison qu'ils ne manquent pas d'avoir, pour les enseignants, avec la réorganisation des études pédagogiques.

Que, dans ces conditions, des modifications interviennent, c'est inévitable, et même souhaitable. Qu'elles soient automatiquement « défavorables » aux enseignants, ça reste à prouver. Qu'elles puissent être une occasion de dialogue « entre gens d'école », je ne connais personne qui y soit opposé.

Liliane Palandella.

* FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, anciennement EPSE (Ecole de...), plus anciennement encore Institut Rousseau.

GGEM : INFORMATIONS

Quelques remarques sur le travail des enseignants complémentaires dans l'équipe d'Unité coopérative d'enseignement de l'école du Bosson à Onex

L'UCE compte cette année 7 classes de la 1E à la 5P, soit environ 150 élèves. 2 instituteurs complètent l'équipe des enseignants. La nécessité d'un enseignant supplémentaire avait déjà été mentionnée lors de la mise en place de l'unité, mais elle fut refusée par la DEP en 1976-1977.

Elle fut alors exigée par l'équipe qui avait fourni, l'an passé, jusqu'à 60 heures de travail par semaine.

L'activité des deux enseignants, en plus de leur passage dans les classes, consiste aussi en l'organisation générale de l'UCE, à la réception de personnes extérieures (instituteurs, parents, autorités, etc.) et à

la mise en route de la salle de documentation.

Nous formons à neuf, une équipe d'enseignants et indépendamment du fait que 7 d'entre nous soient titulaires de classes nous admettons que titulaires et complémentaires sont interchangeables quant à leur fonction.

Après quelque 2 mois de fonctionnement nous pouvons déjà formuler les remarques suivantes pour qu'une équipe pédagogique ait un bon fonctionnement dans une filière Freinet :

— l'équipe devrait compter au maximum entre 10 et 12 enseignants et sa

mise en place progressive est souhaitable. En effet les relations nécessitées deviendraient trop lourdes si le nombre de personnes était plus élevé, compte tenu en particulier, des autres relations qui s'établissent avec les maîtres de disciplines spéciales et les parents ;

— lors du travail de 2 enseignants avec le même groupe d'élèves (20 à 30) les possibilités sont variées et modifient considérablement le rythme de travail de chaque élève, qui n'a pratiquement plus besoin d'attendre l'encouragement de l'enseignant, l'un des deux étant généralement disponible en permanence, pendant que l'autre travaille avec un groupe (5 à 10 enfants) ;

— pour que chaque enseignant ait un « poids » équivalent devant les élèves, il est nécessaire que l'enseignant complémentaire soit souvent présent et participe activement à la vie de chaque classe ;

— 7 classes pour 2 enseignants complémentaires paraît être à ce propos un maximum à ne pas dépasser ;

— notre passage en enfantine et en primaire devrait nous permettre de cerner mieux le problème du développement des enfants et de là de répondre mieux à leurs besoins ;

— le travail en équipe permet par la confrontation avec les collègues, une remise en question de notre enseignement, une formation permanente.

Après un temps d'observation, de prise de contacts, de réflexion et d'organisation qui comportait 2 visites, plus ou moins actives d'une demi-journée à une journée dans chaque classe, réparties sur 3 semaines, plus quelques stages supplémentaires avec certains groupes d'élèves, nous avons tout d'abord fixé un minimum de 2 heures à passer chaque semaine dans chaque classe. Cette formule nous permet de garder le contact avec tous les enfants, mais présente l'inconvénient de vivre des séquences trop courtes dans chaque classe et risque d'amener l'enseignant complémentaire à se disperser trop. Nous pourrions envisager dès maintenant les formules suivantes, compte tenu du fait que nous désirons rester en enfantine et en primaire simultanément :

1.1. Une journée dans chaque degré sur 2 semaines :

	1 ^{er} ens. compl.	2 ^e ens. compl.
1 ^{re} semaine	LU 1E	3P
	MA 2E	4P
	ME 1P	5P
	VE 2P	—
2 ^e semaine	LU 3P	1E
	MA 4P	2E
	ME 5P	1P
	VE 2P	2P

1.2. Cet horaire aurait le désavantage de voir dans chaque degré 1 seul passage tous les quinze jours.

1.3. Cependant parmi les cinq demi-journées encore disponibles, il serait possible de poursuivre des activités spécifiques entreprises avec tel ou tel degré.

1.4. Il faut remarquer que cet exemple est théorique car, par exemple, les 1E - 2E - 1P étant décroisées chaque jour, sauf après la récréation, le changement de classe ne s'effectuerait réellement que lors des moments où chaque classe travaille séparément.

2.1. Un enseignant complémentaire passerait dans 3 ou 4 classes seulement chaque trimestre.

	1 ^{er} ens. compl.	2 ^e ens. compl.
Septembre	Passage des deux enseignants : période d'observations, de prise de contact, etc.	
Octobre		
Novembre		
Décembre	1E	2E
Janvier	1P	2P
Février	3P	4P
	5P	
Mars	2E	1E
Avril	2P	1P
Mai	4P	3P
Juin		5P

2.2. Cet horaire aurait l'inconvénient de voir l'enseignant complémentaire coupé de certains degrés (donc de certains élèves) pendant 3 mois.

2.3. Cependant parmi les journées encore disponibles, il serait possible de passer dans les autres classes pour poursuivre des activités spécifiques.

Il nous semble que durant cette année 1977-1978 nous ne pouvons choisir qu'une formule pour aboutir à des conclusions sérieuses, aussi choisirons-nous probablement à mi-novembre une formule mixte qui devrait également permettre aux titulaires de fonctionner comme complémentaires dans un autre degré, avec d'autres enfants.

Chaque classe doit également pouvoir accueillir chaque enseignant complémentaire un temps à peu près équivalent que ce soit pour des sorties ou des travaux en classe.

Notre participation à la commission « enseignant complémentaire » de la SPG doit être pour nous plus qu'un échange d'informations inter-équipes d'enseignants. Cette commission doit être le lieu qui nous permette de préparer rapidement des demandes formelles de la SPG à la DEP qui permettent l'obtention de garanties concrètes en faveur des équipes d'enseignants avec enseignants complémentaires, soit par exemple :

— la mise sur pied dès l'année 1978-1979 des équipes ayant reçu une réponse négative cette année et qui sollicitent un enseignant à **plein temps** ;

— la garantie que ces équipes puissent travailler ensemble au moins 3 ans ;

— la mise en place dans le courant de l'année 1977-1978 de structures permettant aux enseignants de se regrouper en équipe.

Pour le groupe UCE :
Jean Piotton.

Des équipes pédagogiques : aujourd'hui la Champagne

Un groupe d'enseignants en formation...

C'est autour d'un apéritif, sur la terrasse du café « Le Gîte », à Cartigny, que jaillit un jour de printemps l'idée de la formation d'un groupe d'enseignants de la « Champagne » et de la présence avec eux d'un enseignant complémentaire. Assez rapidement, le contact est pris avec les enseignants susceptibles d'être intéressés par un travail d'équipe, en choisissant par souci d'efficacité des enseignants d'une même région géographique et à la tête de classes à plusieurs degrés. Quelques refus, mais aussi un bel enthousiasme de la part de quelque neuf collègues, ce qui nous vaut quelques soirées « chaudes » pour la rédaction du premier projet

(24 mars 1977), projet qui insiste dans sa demande d'enseignants complémentaires sur les points suivants :

— les niveaux d'âge et de développement très différents de nos élèves au sein d'une même classe ;

— l'isolement géographique de nos écoles ;

— l'absence de collègues de même degré au sein d'une école ;

— le manque d'appuis pédagogiques à la campagne ;

— l'influence du milieu rural peu enclin aux réformes ;

— la difficulté d'un bon recyclage pour plusieurs degrés à la fois.

Le reste de l'année scolaire se passe dans l'attente d'une réponse de la DEP, toujours retardée, et qui ne nous permet

pas de commencer un travail pratique. En revanche, ces quelques mois nous donnent l'occasion de mieux nous connaître, de préciser nos intentions, à travers plusieurs sorties et rencontres. A noter que les enseignants complémentaires ont été dès le départ associés à nos réflexions et que, contrairement à d'autres groupes, c'est la présence des enseignants complémentaires, chez nous, qui a cimenté l'équipe. Est-ce dû à l'éloignement de nos classes ou à la nature de nos caractères d'instituteurs ruraux, habitués par la force des choses davantage à l'isolement qu'à la coopération? Ne devrait-on compter, en fin d'année, qu'un point positif de l'expérience vécue ensemble, ce serait au moins celui-là, celui d'avoir permis à des enseignants traditionnellement isolés (par l'éloignement géographique mais aussi par la structure des classes) de se réunir, de s'écouter, de s'influencer...

A mesure que la rentrée scolaire s'annonce, notre groupe structure le travail d'équipe, précise les horaires de chacun et détermine certains objectifs prioritaires, en collaboration avec notre nouvel inspecteur qui se montre très chaleureux à l'égard du projet. C'est ainsi que nous tombons d'accord pour que, d'une part l'enseignant complémentaire soit en principe attribué pour une demi-journée à chaque classe, d'autre part les enseignants se réunissent tous les quinze jours, les lundis soirs après l'école, pour une réunion de travail. Très vite, nous prévoyons des rencontres « plénières » pour traiter ensemble non plus spécifiquement de problèmes de pédagogie pratique pour nos classes, mais de thèmes inhérents aux structures particulières de nos classes : appuis pédagogiques, soutien SMP, rendement scolaire, etc. A l'occasion de ces rencontres, nous projetons déjà certaines pistes de travail pour l'avenir, qui pourraient prendre forme un jour : ateliers

par degré, maîtres tournants, sorties communes, etc.

Pour l'instant, il va de soi qu'aucune de ces pistes n'est envisagée, notre groupe ayant besoin auparavant d'asseoir ses positions, d'affermir son fonctionnement. D'ici à Noël, nous aimerions parvenir à préciser notre relation avec l'enseignant complémentaire (et vice-versa) au travers du travail qui se fait en commun dans les classes. Chez nous, en principe, l'enseignant complémentaire travaille dans les mêmes classes que l'enseignant, en partageant les élèves ou en assurant en commun l'animation de groupes d'élèves au même travail. Il n'y a pas de matières prioritairement réservées à l'enseignant complémentaire, chacun se mettant d'accord avec lui pour fixer le programme du demi-jour, selon son plan de travail. Mais il est vrai que certaines disciplines se sont vite retrouvées au « hit-parade » des demandes de collaboration, comme la mathématique ou l'environnement, disciplines pour lesquelles les enseignants ont éprouvé un grand besoin à travailler à deux.

C'est au soir d'une journée à deux dans la classe que nous mesurons l'avantage de pouvoir travailler en équipe, avec un enseignant complémentaire. Bien sûr, tous les problèmes ne sont pas surmontés pour autant : collaboration au niveau des élèves, coopération au niveau des maîtres, tout n'est pas encore parfait. Un espoir tout de même : nous venons de décider la création d'un fichier susceptible de collecter le plus grand nombre de ma-

tériel dont nous disposons et qui pourrait servir à d'autres.

Certains enseignants parmi nous souhaiteraient une présence plus fréquente des enseignants complémentaires dans la classe de manière à mieux permettre leur intégration à la marche, aux responsabilités et devoirs de la classe. Les enfants, eux, sont satisfaits de cette double présence « enseignante » dans la classe et réclament souvent l'enseignant complémentaire qu'ils perçoivent comme une nouvelle aide, mais aussi comme un « donneur d'idées nouvelles ». Enfin, les enseignants complémentaires relèvent la difficulté à assurer sans préjudice pour chacun un vrai mi-temps et ont parfois l'impression de « papillonner », quand bien même leur travail en classe est excellent et apprécié. C'est ainsi qu'il apparaît aux yeux de tous que la meilleure « utilisation » d'un enseignant complémentaire ne doit concerner que trois, voire quatre classes maximum.

A l'heure qu'il est, nous ne savons comment notre travail d'équipe va évoluer ni comment nous allons satisfaire tous nos objectifs. A chaque jour sa peine et... son lot de disponibilité ! Mais c'est le vœu de chacun de parvenir à un succès, même au prix d'efforts importants librement consentis, pour l'amélioration sensible de notre pédagogie quotidienne et aussi pour notre formation personnelle, en tant qu'individu vivant en groupe dans une société.

Le groupe « Champagne ».

Rédactrice de la rubrique genevoise : M^{me} Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENEVE, tél. (022) 29 26 60.

Restes de peau et de cuir

Restes de peau (couleurs mélangées)	Fr. 12.— le kg
dès 5 kg	Fr. 11.— le kg
Grands restes de cuir	Fr. 9.— le kg
dès 5 kg	Fr. 7.50 le kg
Petits restes de cuir	Fr. 4.— le kg

Expédition dès 15 kg franco domicile
M^{me} U. Binder, Klosterfeld 31, 5630 Muri AG,
 tél. (057) 8 23 57
 (Ancienne adresse : M^{me} Wicki, 5630 Muri)

Chalet Jolimont - Champéry

80 lits - Tout confort - Libre pour la semaine du 9 au 14 janvier - Fr. 2000.—, charges comprises.

S'adresser : **A. CURTI**, gérant, Beau-Rivage, Montreux.
 Tél. 61 32 93.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
 Tél. (021) 62 47 62

Un événement: le groupement des associations de fonctionnaires et d'enseignants

Le comité central SAE-SPN, poursuivant la réalisation de ses intentions exprimées devant notre assemblée générale du 11 mai dernier, a invité toutes les associations de fonctionnaires et d'enseignants de notre canton à se grouper pour examiner ensemble la situation matérielle de leurs membres et pour engager des actions communes.

Notre initiative a suscité un intérêt extrêmement réjouissant. Dès la première séance réunissant les délégués des associations concernées, il s'est non seulement manifesté une remarquable concordance de vues, mais il s'est dégagé surtout cette impression, que nous vivons, comme on l'a dit d'ailleurs, un moment historique dans l'existence des associations professionnelles neuchâtelaises: le moment tant attendu où l'on se rassemble, dans la solidarité de ceux auxquels l'Etat a confié une responsabilité, pour faire reconnaître la dignité et la valeur de son travail. C'est pourquoi, avant même de

mettre au point quelque plan d'action, il était entendu en tout cas, que nous demeurerions ensemble.

Aujourd'hui, après la convocation d'une deuxième séance, qui vient d'avoir lieu, le groupement des associations de fonctionnaires et d'enseignants neuchâtelois s'est élargi à toutes les associations, à l'exclusion de celles qui sont affiliées au cartel VPOD, dont le président, en leur nom, a décliné notre invitation avec hauteur. Nous voici donc désormais, SAE-SPN, liés, pour mener le combat social, à l'Association indépendante des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, au Groupement des intérêts professionnels de l'Université, à la Société des magistrats et fonctionnaires, à l'Association des agents de la police de sûreté, à l'Association cantonale neuchâtelaise de l'enseignement professionnel, à la Société des agents de la police cantonale neuchâtelaise, à la Société des gardes-forestiers.

Ce puissant groupement a reçu sa première structure. Nous félicitons son président, Francis Houriet, du SAE-SPN, et nous saluons son secrétaire, M. Jean Sax, de l'Association neuchâtelaise de l'enseignement professionnel, ainsi que le 3^e membre de cet exécutif, M. Jean-Pierre Günter, de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat. Déjà, le travail a commencé: une première intervention, dont nous reparlerons, a été faite auprès du Département des finances.

Une foule de quelque 2000 fonctionnaires et enseignants, affiliés à des associations, rassemblés aujourd'hui grâce à l'initiative du SAE-SPN et, il faut le relever, de l'esprit de collaboration de nos collègues des autres associations. Les membres de notre SAE-SPN et ceux que nous appelons à nous peuvent, certes, accorder toute confiance à un syndicalisme d'une telle qualité et à son efficacité.

Le président du SAE-SPN:

Gérald Bouquet.

Comité central

Le jugement du Tribunal fédéral concernant la question de l'égalisation des traitements dans le canton de Neuchâtel, entre instituteurs et institutrices a donné lieu à certains commentaires ou déclarations incomplets, voire erronés, sur le rôle des associations professionnelles dans l'évolution de cette affaire. Dans l'intérêt de l'information des collègues et du public, le comité central a jugé bon d'envoyer aux représentants de la presse et de la radio le communiqué suivant:

L'égalité des salaires entre hommes et femmes Position du SAE-SPN après le jugement du Tribunal fédéral

Le SAE-SPN a appris avec une très vive satisfaction le jugement du Tribunal fédéral donnant force de loi au principe: «A travail égal, salaire égal», et instituant, dans le domaine de l'enseignement, l'égalisation des traitements entre instituteurs et institutrices.

Nous tenons à rappeler à ce propos les efforts que notre syndicat n'a cessé de déployer, depuis des années, afin que soit reconnue, sur le plan des traitements, l'équivalence du travail des hommes et des femmes. C'est ainsi que, dans notre impatience de voir ces efforts aboutir rapidement, nous demandions au chef du Département de l'instruction publique de notre canton, le 14 janvier 1975, de nous indiquer l'état des recherches entreprises en vue de résoudre le problème de la disparité des salaires entre hommes et femmes dans l'enseignement primaire et secondaire, section préprofessionnelle, et

que nous revenions à la charge le 31 janvier 1976. Le 11 février suivant, notre interlocuteur, faisant état d'une intervention d'un groupe d'institutrices et du dépôt d'une pétition relative à cette question, nous informait que, ses efforts ayant été concentrés sur l'élaboration difficile du budget 1976, le dossier que nous plaitions avait fait l'objet d'un rapport déposé auprès du Département des finances et que ce dossier demeurait en suspens.

Nous avons d'ailleurs conscience, depuis longtemps, que la question de l'égalité des salaires entre instituteurs et institutrices s'inscrivait dans le cadre d'un problème général posé par le malaise répandu dans le corps enseignant à propos de toutes les différences de traitements entre pédagogues de même formation. Or, à l'époque assez lointaine — le 20 février 1973 — où nous avons nanti

le Département de l'instruction publique de ce problème, nos interlocuteurs n'avaient pas manqué de nous avertir que toute égalisation dans le domaine des salaires risquait d'amener l'introduction du système de traitement à l'heure et que la recherche d'une solution devrait être éventuellement confiée à une commission chargée de l'étude de la loi sur les traitements.

C'est dans l'intention de mettre un terme à de tels atermoiements que notre syndicat a constitué, en mai dernier, un groupe de travail qui demeure actuellement en fonction.

Le SAE-SPN se réjouit de l'efficacité des moyens judiciaires utilisés en l'occurrence pour abolir certaines injustices. Il regrette pourtant, qu'en cette circonstance, une telle efficacité n'ait point été obtenue par la procédure de négociations à laquelle il avait cru pouvoir accorder sa confiance.

Notre syndicat demeure prêt à jouer son rôle traditionnel d'interlocuteur du corps enseignant au moment où il s'agit de régler les questions relatives aux modalités d'application du jugement qui vient d'être rendu par le Tribunal fédéral. Mais cela dépend aussi de la volonté du Département de l'instruction publique.

Au nom du comité central:

le président:

Gérald Bouquet.

Orientation nouvelle SPR

Ces quelques lignes ne peuvent plus infléchir la décision que prendront les délégués le 12 novembre. Le calendrier a ses impératifs...

J'aurai vécu intensément ces derniers moments de « l'Avant-AD » ! Le privilège m'a été accordé d'assister aux deux assemblées EXTRÊMES : celle de Farvagny et celle de Fontainemelon. Deux PÔLES, deux univers, deux conceptions. Je ne comparerai pas. Toutes deux m'ont impressionné par leur grande honnêteté, leur sincérité, leur UNANIMITÉ. Hélas, la « vérité » ne peut être située cette fois-ci à l'Equateur : la solution « idéale » gravite plutôt le long d'un des cercles polaires...

SAE-SPN, ton vote de ce mardi 1^{er} novembre 1977 est AUSSI sans équivoque, sans réplique. Qu'il fait bon habiter ce petit canton où les gens ont le sens de leurs responsabilités, où personne ne se sent « plus » ou « moins » que son voisin, que les autres travailleurs qu'ils croisent tous les jours et avec les enfants desquels ils passent la plus grande partie de leur existence.

Depuis le refus du projet de statut du corps enseignant, je n'avais pas ressenti une telle résolution, un tel sérieux dépassionné, une telle application à saisir l'essentiel. Une logique romande, un esprit romand, une conception romande avanta-

geusement complétée par cette volonté de faire partie de l'USS, d'être Suisse, Européen. Ce vote fait éclater les frontières cantonales. Et nationales.

Plusieurs options seront à étudier en cas de refus d'une SPR syndicat :

— continuer à « militer » inlassablement au sein de la SPR. L'idée syndicale a déjà conquis Genève et le Jura... plus Neuchâtel. Beaucoup de Vaudois s'interrogent... ;

— intensifier nos activités dans notre canton, étudier la réalisation éventuelle d'une « CASEF » ou Conférence des associations syndicales des fonctionnaires et enseignants (une mini-« KOSLO élargie ») ;

— contacter tous les collègues romands (et ils sont plus nombreux qu'on veut bien l'admettre dans certains milieux...) syndicalistes et créer un syndicat romand (puis suisse) affilié AUSSI à la SPR (au SLV), un syndicat intercantonal constituant une fédération de l'USS.

Le coût de l'opération serait évidemment très « lourd » mais aucun des collègues doublement affilié n'a encore fait faillite ! Leur budget est très chargé mais le fait d'appartenir aux deux syndicats est certainement « payant ». Et le serait également pour nous si ce supersyndicat venait à se créer...

J.-P. Buri.

Revalorisation...

Certes la revalorisation de l'école dans la société est urgente et indispensable. Un aspect de la question ne peut toutefois être escamoté : l'enseignant n'échappe plus aujourd'hui à la « jauge salaire » ; le niveau du traitement peut être comparé à la colonne de mercure d'un thermomètre mesurant non la température mais le degré d'estime, de respectabilité, le « poids » de sa « place » dans la société de ceux qui sont assurés d'avoir réussi ! Pourquoi se préoccuper de ce que pensent « ces gens-là » ? Mais ce sont ces gens-là qui très souvent dirigent effectivement notre pays. Dont nous ne sommes que les serviteurs.

Nous ne sommes plus seuls : d'autres fonctionnaires ont pris conscience de cet état de fait. « COMBIEN GAGNE-T-IL ? » Et la conversation se meurt, faute de, faute de quoi, au fait ?

Le SAE-SPN, syndicat n'ayant pas (encore) à s'embarrasser de toutes sortes de

précautions a pris l'initiative de consulter d'autres associations de salariés, de fonctionnaires de la fonction publique. Dans un premier temps, une invitation a été envoyée à une quinzaine d'associations professionnelles neuchâteloises.

Une première rencontre a eu lieu le 29 septembre 1977 à Neuchâtel. Il a été décidé que, considérant la dégradation de la situation matérielle des fonctionnaires et enseignants neuchâtelois, il convenait d'engager une **action commune**.

Toutes les associations sont invitées à une seconde séance où deux délégués par association traiteront l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance, nomination d'un bureau provisoire.
2. Elaboration d'un programme commun.
3. Constitution d'un comité de coordination.

4. Divers.

Cette deuxième circulaire-convocation est signée de SIX présidents d'associations :

— M. Otto Luginbühl, pour l'Association des agents de la police de sûreté ;

— M. Jean Sax, pour l'Association cantonale de l'enseignement professionnel ;

— M. Armand Dousse, pour la Société des agents de la police cantonale ;

— M. Michel Humbert, pour l'Association indépendante des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur ;

— M. Jean-Pierre Gern, pour le Groupement des intérêts professionnels de l'université ;

— et Gérard Bouquet pour le SAE-SPN.

Vous aurez remarqué une absence... Mais je crois savoir que ce n'est que provisoire. Le Cartel VPOD a répondu négativement dans un premier temps. Toutefois la base, non consultée, a demandé que l'on reconsidère la situation. En d'autres termes, le SNEPP-VPOD qui collabore déjà activement mais officieusement encore à la commission EP-SPN, va vraisemblablement faire un pas collégial. Le problème soulevé par la décision du Tribunal fédéral va aussi, je l'espère, provoquer une collaboration fructueuse SNEPP-VPOD / SAE-SPN.

A toute chose un début. N'en déplaise à ceux qui de part et d'autre voient d'un œil... inquiet cette ébauche de « parallélisme » qui conduira à une certaine convergence...

En effet, il est un peu paradoxal que Neuchâtel soit le champion du syndicalisme à la SPR... tout en étant divisé sur le plan cantonal.

J.-P. Buri.

Pour une annonce
dans l'« Educateur »

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Bien le bonjour, futurs collègues Quelques renseignements historiques (III)

La SPR aujourd'hui ? C'est 6500 collègues, des six cantons — peut-être bientôt sept — romands. C'est une association et parfois une fédération. Elle est association lorsqu'elle travaille globalement, effaçant les frontières cantonales tout en ménageant les diverses autonomies et souvent les susceptibilités « cantonalisatrices » des uns et des autres...

Tous les quatre ans donc un congrès réunit quelques milliers d'instituteurs et d'institutrices romands en une vaste assemblée. Un rapport rapporte (!) les conclusions issues de l'étude dont le thème a été fixé deux ou trois ans auparavant. C'est ainsi qu'en 1962, le Congrès de Bienne traitait le sujet : « Vers une école romande ». Les thèses essentielles de ce rapport ont marqué le départ d'un processus qui devait aboutir à l'école romande que nous connaissons. La délégation neuchâteloise était emmenée à l'époque par Roger Hugli, président de la SPN.

1966... Pénurie de personnel enseignant... Le rapport du congrès de Montreux se penche sur le mal du moment ! Le rapporteur général était notre collègue retraité Marcel Jaquet, alors président de la SPN...

1970. La Chaux-de-Fonds. Le 32^e rapport étudie tous les aspects de l'éducation permanente des enseignants. Ses thèses « provoqueront » la création de la commission romande EP ; puis des commissions cantonales parallèles. 1974. Genève. Le thème « Ecole, perspectives nouvelles » est développé. 1978. Année fribourgeoise. Le statut de l'enseignant sera l'objet des débats du 34^e congrès. Peut-être y prendrez-vous part activement ?

Depuis quelques années la SPN « travaille » la SPR pour en faire une association plus forte, plus « pressante ». Vous aurez certainement remarqué en lisant les quelques lignes consacrées au BLLV (début de ce numéro) l'efficacité que laisse supposer le sens de l'organisation de nos collègues d'outre-Rhin. Le 12 novembre, l'avenir de la SPR aura été défini. Au-

jourd'hui, à quelques jours de la décision, je ne peux que rappeler le vœu sincère et inébranlable des Neuchâtelois : muer la SPR en un syndicat, en une fédération de l'USS. Son autonomie, sa liberté d'action donnant des possibilités d'agir, hors de sa portée en l'état actuel, seraient les garants de sa vitalité.

Très simplifiée, en quelques mots, voici comment fonctionne la SPR : elle groupe les six SP cantonales ; chaque SP délègue deux membres au comité central (dont le président cantonal). Un bureau exécutif réunit six délégués « cantonaux », le président SPR (à plein temps), le trésorier SPR et les deux rédacteurs de l'« Educateur ».

Une AD (assemblée des délégués) se réunit deux ou trois fois par an. La SPR est représentée à la FIAI (Féd. int. ass. d'instituteurs) et à la CMOPE (Conf. mondiale org. prof. ens.). Elle a des contacts réguliers avec la CDIP (Conf. chefs Dépts inst. publ.) et les deux Conférences des chefs de service primaire et secondaire. Elle a des délégués à CIRCE et la seule possibilité de jouer le jeu est de devenir membre de la SPR, donc du SAE-SPN... seule association représentant le corps enseignant neuchâtelois au niveau romand et helvétique puisque la SPR est l'une des fédérations de la KOSLO (CASE en français, ou Conf. ass. suisses d'enseignants).

Tout ceci n'est qu'un pâle reflet des activités de la SPR. Notre association faitière a pris une telle ampleur qu'il est ridicule de vouloir tenter quelque démarche que ce soit pour la « maintenir au niveau d'une amicale, d'une bande de « bons copains » ; le qualificatif de corporation n'y suffit plus ! Si la décision,

encore inconnue, devait balayer les considérations développées ci-dessus, je crois pouvoir affirmer que nous continuerons inlassablement de jouer le jeu romand, en comptant nos « morts », convaincus de l'irréversibilité de l'évolution des idées. A Lindau, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des collègues saint-gallois, thurgoviens et zougais : l'USS n'est pas du tout... inconnue. Pour l'instant, ils n'ont pas d'autre alternative que d'être membres individuels de la VPOD. Et le « cas » neuchâtelois est bien connu à l'est de la Suisse !

Dans un prochain numéro, nous reviendrons à la SPN, devenue le SAE-SPN. A bientôt donc...

J.-P. Buri.

Contrat collectif d'assurance maladie avec l'Helvetia

Par suite de l'augmentation des tarifs hospitaliers (taxe journalière forfaitaire passant de Fr. 85.— à Fr. 98.—), l'indemnité complémentaire d'hospitalisation — cat. H — doit être augmentée en conséquence. Elle passera de Fr. 14.— à Fr. 24.— par jour, ce qui entraînera une surprime de Fr. 2.— par mois et par assuré, ceci dès le 1^{er} janvier 1978.

Rabais familial

Si votre contrat prévoit l'assurance familiale, nous avons le plaisir de vous signaler que ce rabais sera sensiblement augmenté dès le deuxième enfant, soit comme jusqu'ici Fr. 2.— pour le premier, **Fr. 4.—** pour le second, **Fr. 6.—** pour le troisième, **Fr. 8.—** pour le quatrième et gratuit dès le cinquième enfant/adolescent.

M. T.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Peli
fix

KLEBESTIFT
für Papier,
Fotos, Gewebe,
Styropor®

Pelikan

Peli
fix

BÂTON
À COLLER
pour papier,
photos, tissus

Pelikan

Peli
fix

STICK PER
INCOLLARE
carta, foto,
tessuti, espanso

Pelikan

Peli
fix

STELLA JURENSIS FÊTE SES 75 ANS

Une exposition des œuvres de Willi Nicolet

Des centaines d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy ont vécu le 23 octobre une journée du souvenir à l'occasion des manifestations qui, en l'Athènes du Jura, sur les lieux même de leur jeunesse, marquaient les 75 ans de Stella Jurensis, leur société d'étudiants.

L'actif comité d'organisation avait pour la circonstance préparé la mise sur pied d'une importante exposition commémorative des œuvres de Willi Nicolet, qui, pendant 18 ans, jusqu'à sa mort prématurée à l'âge de 41 ans, initia les instituteurs jurassiens à l'art et au dessin.

A la demande de nombreux collègues, nous publions ci-dessous le remarquable texte de présentation que dit lors du vernissage un ancien élève de Nicolet, le peintre et sculpteur Laurent Boillat. La gravure qui représente Nicolet, est également due au talent de Laurent Boillat.



Voilà 35 ans que Willy Nicolet nous a quittés, et voilà 35 ans que l'art dans le Jura se ressent de cette perte immense. Il vint à Porrentruy en 1924, à l'âge de 23 ans. L'école normale l'accueillait en tant que professeur de dessin, d'allemand et de gymnastique. Il devait finir sa carrière pédagogique comme professeur de dessin à l'école normale et à l'école cantonale. Après une maturité scientifique, obtenue à Schaffhouse, il passa deux semestres à l'Ecole polytechnique de Zurich, dans la classe d'architecture. Puis, ce fut, pendant deux ans, l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, dans la classe du peintre Cormon, en particulier, ce peintre dont on peut rapprocher l'enseignement de celui de Gustave Moreau qui professa aussi à la rue Bonaparte, quelques décennies plus tôt. J'entends par là

que Cormon, sans être un génie, avait le talent de susciter des vocations et faisait comprendre que le métier de peintre s'apprend et durement parfois.

1922-1923. C'était ce que l'on a appelé le temps heureux de l'après-guerre. Paris était alors la capitale incontestée des arts avec son centre à Montparnasse. Willi Nicolet a passé là des moments qui resteront les plus importants de sa formation. Son caractère heureux, sa magnifique robustesse vitale, devaient lui acquérir de solides amitiés. Il vécut avec l'équipe des artistes suisses qui fréquentaient le Dôme, la Coupole et la Rotonde en dehors des cours au Beaux-Arts, ou chez Julian, ou chez Colarossi. Il se lia pour la vie avec Gimmi, Holy; curieux de tout ce qui touchait aux arts plastiques, il parcourut les ateliers, les expositions, et rencontra des artistes déjà connus ou en passe de le devenir, tels Maillol, Despiau. Il m'écrivait dans une lettre du 8 novembre 1937 : « Il y a des hommes sincères, dans l'avant-garde. Pour les connaître et faire leur connaissance, il faut passer dans les ateliers de Maillol, de Despiau, de Gimmi, de Holy. Ces hommes ont suffisamment d'expériences pour nous mettre en garde devant l'abus constant qui se fait dans le domaine de l'art moderne. »

Parmi les Suisses qui étaient en 1922 à Paris, il faudrait aussi citer Valloton, Bosshardt. Alberto Giacometti, contemporain de Nicolet, travaille alors avec Bänninger chez Bourdelle à la Grande Chaumière. Charles Jeanneret, dit Le Corbusier, vient de fonder le groupe « Purisme » avec Ozenfaut.

Le jeune Nicolet vit dans ce monde artistique comme dans un bouillon de culture (que l'on veuille bien me passer l'expression). C'est à cette époque que le vieux Monet, au faite de la gloire, prépare

sa grande exposition des Nymphéas à l'Orangerie. Picasso peint les énormes et majestueuses figures à l'antique de la période dite « néo-classique ». Vivent alors Bonnard, Vuillard, Denis, Urillo, Valadon, Marquet, Zadkine, etc. On en citerait cent et plus. René Huyghe dira : « La génération de l'après-guerre se méfie de l'intellectualisme. Elle cherche, plus ou moins consciemment, à reconquérir des valeurs plus éprouvées, plus discrètes, plus sûres, après le grand tapage qui avait mis le monde des arts en effervescence. »

L'impressionnisme est devenu un art presque officiel, le fauvisme rugit encore, ici ou là. Le surréalisme vit d'un éternel retour et le cubisme dérive vers l'abstrait. Nicolet vit et voit tout cela. Et aussi, c'est un curieux de musique et de littérature. 1922. C'est le Fémina pour Lacroix, le Goncourt pour Bérard, le Roman de l'Académie pour Carco. Anatole France a obtenu le Nobel. Proust meurt cette année-là, Martin du Gard publie le premier tome des Thibault; Alain vient aussi de publier son « Système des Beaux-Arts ». C'est le « Pacific » du Suisse Honnegger. Et cette année-là, l'« Humanité » sera le journal d'un nouveau parti dirigé par Marcel Cachin. Willi Nicolet, à Paris, participe à cette époque intense et travaille ferme chez Cormon. Il nous a laissé de nombreuses œuvres de son passage aux Beaux-Arts. Nous avons l'avantage, aujourd'hui, grâce à l'amabilité de sa fille, M^{me} Rey-Nicolet, que nous remercions, de pouvoir admirer des œuvres de cette période. Ce sont des études de nus, des portraits, des natures mortes, des paysages.

Il est intéressant de voir le jeune homme de 22 ans s'intégrer dans la grande tradition picturale, passant par diverses influences, et c'est naturel, allant de Corot à Pissaro, se souvenant de Chardin et des maîtres hollandais, pour être pris aussi par le souffle génial de Rembrandt, quand il interprétera l'eau-forte de la Crucifixion ou telle tête de vieillard.

Dans ses paysages déjà il suggère l'espace coloré. Sa personnalité s'affirme sur le réel, il a l'horreur de l'inconsistant et de l'informe.

Revenu au pays, ici, à Porrentruy, à 23 ans je le répète, il s'impose par sa culture générale, immédiatement, à son entourage et surtout à ses élèves, qui avaient presque son âge.

Il a alors son époque bleue, violette. Il passera ensuite aux tons sourds des ocres et des bruns. Il nous révèle Porrentruy et l'Ajoie; St-Ursanne et le Doubs. C'est une certaine compréhension de l'atmosphère

phère lumineuse ; on ressent sa sensation devant la couleur subtile des heures et des saisons. Il ne triche pas devant l'émotion que lui donnent les choses. C'est un sincère. On peut répéter à son sujet ce qu'écrivait Van Gogh à son frère Théo, en juillet 1880 : « L'art, c'est l'homme ajouté à la nature. »

Willi Nicolet nous confia ses sensations colorées aussi bien dans ses natures mortes que dans les vues du pays. Il a une sorte de délectation dans la simplicité, use rarement de la brutalité des contrastes, tout en ayant une touche large et constructive. Il ne se laissera pas emporter par les trucs de métier, le tripotage de la facture comme disait Gauguin, ou les artifices faciles de la pâte, le travail à la seule spatule, enfin quoi, la recherche des procédés. La peinture est pour lui une chose sérieuse, précieuse même. Tout le contraire d'un amusement pour cercle d'animation. S'il apprécie beaucoup Gauguin, Van Gogh, il sait découvrir la difficile leçon de Cézanne, que seuls les peintres à la longue pratique peuvent connaître.

Willi Nicolet ne sera jamais un copiste, mis à part les travaux obligatoires dans les musées : Louvre, Pinacothèque, Offices. Il ne sera pas non plus un copieur. Il aimera trop la nature pour la trahir. Sa forte personnalité la lui fera interpréter discrètement. Il ne sera donc pas à la recherche de la nouveauté à tout prix, de l'insolite, du fantastique. Il est assez riche pour se passer de subterfuges. Si l'on a pu dire d'un peintre célèbre, décédé il y a quelques années, qu'il chantait la chanson des autres, mais qu'il chantait mal, Nicolet lui chantera son chant naturellement et juste. Dans la lettre citée plus haut, il écrivait : « Et si on me reproche de vouloir tomber dans la médiocrité pour satisfaire le peuple, je dirai que rien ne prouve que la peinture, tout en restant populaire, ne puisse pas atteindre un degré élevé. Le père de Mozart disait à son fils : « Compose de la musique légère et accessible au public, n'oublie pas de penser à ceux qui n'ont aucune formation musicale et qui sont les plus nombreux. » Et Mozart obéit. Ses œuvres sont-elles médiocres pour tout autant ? »

On pourrait rapprocher de cette pensée ce qu'écrivait Delacroix dans son journal : « Le premier mérite d'un tableau est d'être une fête pour l'œil. »

En visitant cette exposition, vous remarquerez l'exceptionnel talent d'aquarelliste de Willi Nicolet. Je le revois ; de sa main petite et potelée, tenant son pinceau comme les Japonais, l'essuyant parfois dans sa chevelure, il créait un objet ou un portrait, ou une fleur, ou un paysage, cela comme par miracle, sans retouche aucune. Il préten-

dit avec raison que l'aquarelle doit se voir par transparence, comme un vitrail. C'était la grande tradition, celle qui va de Jonkind à Dali.

L'aisance de sa main était aussi surprenante de légèreté, je dirais presque de féminité, quand il maniait des pastels. On eût dit une main qui paraît, qui caressait. Cette étonnante dextérité, il l'appliquait aussi au dessin, à la gravure. Il y mettait la précision que ses ancêtres horlogers, les Nicolet, les Prêtre, avaient eue à leur établi.

Quant à l'huile, cette technique n'avait pas de secrets pour lui. Regardez la fraîcheur de ces toiles après plus de 40 ans. Les ateliers de Paris, de Munich et de Florence lui avaient appris une nécessaire discipline dans la chimie des couleurs, la préparation des supports, le séchage, les glacis et les vernis.

Pas d'altération, peu ou pas de craquelures.

Connaissant son métier de peintre, il n'était pas simplement un bon artisan. Il vibrait devant la beauté. Il a magnifié Porrentruy et l'Ajoie particulièrement. Comme le poète et prosateur d'alors, il pouvait dire : « O pays d'Ajoie, tu parles à notre cœur... ». Son abondante production — il y a ici plus de 60 œuvres représentant Porrentruy — pendant si peu d'années, hélas !, nous amène à regretter une sorte d'avenir qu'il eût pu donner à l'art de notre région.

L'homme que nous avons connu, grand, fort, solide, était, comme devait le rappeler le recteur Fritz Widmer, un grand enfant, optimiste, souriant : « Son visage, blanc et rosé, avait un aspect particulièrement juvénile et laissait deviner une douceur presque angélique. Il aimait et avait besoin d'être aimé. »

En résumé, son art est tonique et stimulant, fait de naturelle aisance, alliant le charme à la clarté, à la sûreté du goût. Souvenons-nous qu'au départ Willi Nicolet est, somme toute, un scientifique, il fait une maturité dans les sciences exactes, mais sa riche nature saura allier l'esprit de finesse à l'esprit de géométrie, sans aucune tendance à l'allusion ésotérique et philosophale.

Il fut plus un maître qu'un professeur, on pourrait même dire un maître à penser, comme le furent certains artistes de la Renaissance. J'entends par là que son enseignement était le résultat personnel d'une formation générale exceptionnelle. Il y apportait la liberté d'esprit, l'imagination, la précision de la pratique. Cela n'avait rien à voir avec ce qu'on appellerait plus tard la créativité. Il a donné à tout le corps enseignant, lors des cours de perfectionnement, des notions de dessin à l'école ; ce fut une révélation pour beaucoup. On y sentait la haute

compétence d'un guide qui montrait la voie à suivre, discrètement. Pas de bluff, pas de trucs spectaculaires. Sans avoir l'air d'y trop toucher, il nous révélait les invariants plastiques, les lois de la couleur avec les trouvailles des impressionnistes et les lois de Chevreul, il plaçait les diverses perspectives dans leur hiérarchie. C'étaient aussi les lois du dessin enfantin, en nous faisant connaître Witzig, Rothe, Cizek, Luquet. Tout simplement, quelques-uns apprirent, dans la quarantaine peut-être, à tenir une plume, un crayon, un pinceau, en dessinant pour la première fois d'après nature, une pomme, une feuille, un arbre, etc.

Ce fut pour lui une joie d'initier le corps enseignant qui lui en témoigna toujours beaucoup de sympathie et de gratitude. Il m'écrivait, et c'est par cette citation que je terminerai : « Tout d'abord, je voudrais mettre une chose au point. Je sépare nettement l'enseignement du dessin à l'école, et ses résultats, des tendances de l'art moderne. Et si je me sers de peinture abstraite dans mon enseignement, ce n'est pas pour lancer mes élèves dans la peinture sans contenu, au contraire. »

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

La maîtresse disait : « Ce n'est pas la peine d'en mettre tant Josyane ; essaye plutôt de ne pas laisser d'étourderies ça vaudra mieux. » Car des fautes ça j'en faisais, et finalement j'étais plutôt dans les moyennes ; de toutes façons, je n'essayais pas de me battre pour être première. Ça ne m'intéressait pas. Pourquoi être la première ? Ce que les gens pensaient de moi m'était dans l'ensemble bien égal. La maîtresse avait écrit dans le livret : « Indifférente aux compliments comme aux reproches », mais comme personne ne l'avait jamais regardé ce livret elle aurait aussi bien pu marquer « C'est le printemps », ou « Toto aime Zizi » ou « Cette fille est une nouille », ça n'aurait pas fait de différence. Une fois dans la classe d'avant j'avais été troisième, on ne sait pas pourquoi, un coup de veine, toutes les autres devaient être malades ; j'avais mis le livret sous le nez de papa ce coup-là, il l'avait regardé et me l'avait rendu disant « Bon ». Au cas où la colonne lui aurait échappé je dis : « Je suis troisième ». Ça donna : « Ah ! bon ». Point c'est tout. Du reste, je m'en foutais de ce qu'il pouvait dire.

Christiane Rochefort,
« Les Petits Enfants du Siècle ».
La Guilde du Livre, Lausanne.

Extension du mandat pour la commission «Ecole»

L'assemblée constituante a accepté d'élargir le mandat de la commission «Ecole», chargée jusqu'ici d'étudier l'avenir des écoles normales et la formation des enseignants primaires, maîtresses d'ouvrages, maîtresses ménagères et jardinières d'enfants. La commission sera en plus chargée de l'étude des questions touchant le lycée et plus particulièrement les conséquences que pourrait engendrer, pour cette institution, le choix de telle ou telle voie de formation du corps enseignant. Les députés ont en revanche refusé

d'étendre encore plus le mandat par l'étude des structures scolaires (préscolaires, école primaire, école secondaire, post-scolaires), et par l'étude du conseil scolaire, de ses compétences et de sa composition.

Dans leur majorité, les constituants ont estimé que le temps manquait pour mener à bien la tâche proposée. Celle-ci devra être conduite par le Gouvernement et le Parlement du futur canton.

B.

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de décembre 1977 :

5.102.11. Ski de fond (IEP) : MM. F. Léchet et M. Chagnat, les 17 et 18 décembre aux Breuleux.

5.106.4. La nouvelle télévision scolaire : M. P. Gisling, les 1^{er} et 8 décembre à l'Ecole normale de Bienne.

— tous les groupes de travail reconnus ;

sur le fait que les décomptes (subvention, frais) doivent parvenir à la direction du Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, jusqu'au 10 décembre 1977, au plus tard. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

Le directeur :
W. Jeanneret.

B.

Avis important

Nous attirons l'attention de :

— toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement ;

— tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (CILA, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.) ;

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

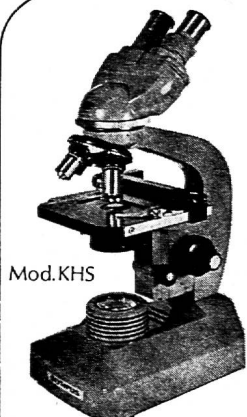
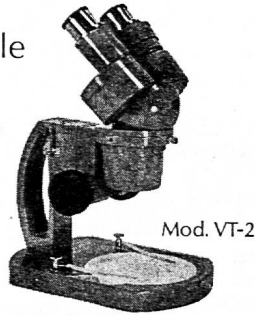
Le geste qui sauve

Porte-parole de la commission « Croix-Rouge Jeunesse » et principal artisan de l'ouvrage « Le Geste qui sauve », le collègue Mario Girod, de Moutier, a présenté le 3 novembre devant le CC l'avant-projet d'un dossier soigneusement étudié et soumis à la Faculté.

Il s'agit d'un recueil de fiches devant permettre aux élèves des classes supérieures (7^e à 9^e) de connaître, par la théorie et la pratique, quelques mesures vitales de secours immédiats : position correcte du blessé, hémostase, respiration artificielle, bandages. Les fiches de travail, qui comporteront un texte très bref et un dessin, seront à compléter lors des leçons données par le maître.

Le CC a donné le feu vert à ce projet qui sera soumis cette année encore à la DIP, les cours de recyclage du corps enseignant concerné devant se dérouler en 1978 et 1979, l'introduction de cette discipline devenant obligatoire dès 1979 à raison de dix leçons au moins réparties dans les trois dernières années scolaires des degrés primaire et secondaire.

En raison de nombreuses interventions dans ce sens par des députés devant le Grand Conseil, il ne fait pas de doute pour le comité central que la DIP verra d'un œil favorable cette initiative de la SPJ.

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs
Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!
Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

Assemblée des délégués de la SPF

Farvagny, le 27 octobre 1977

M. Claude Oberson, président de la SPF ouvre la séance. Il souhaite un accueil cordial aux membres de l'assemblée et nous présente M. J.-P. Buri, vice-président de la SPR et M. Charles Jaccard, membre du bureau exécutif SPR.

1. Procès-verbal de l'AD du 10 novembre 1976

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé.

2. Comptes et rapport de vérification

M. Bernard Perritaz présente les comptes pour l'année 1976-1977 et relève que le comité a siégé à plusieurs reprises gratuitement.

MM. Pascal Monney et Pierre Martignoni ont comparé les écritures, remercient M. Bernard Perritaz et proposent à l'assemblée d'en donner décharge au caissier.

3. Budget et cotisation

Une augmentation des cotisations s'avère nécessaire. Il faudrait élever la cotisation de Fr. 75.— à Fr. 100.—, pour donner un sain équilibre au budget. Ce point soulève l'intervention de différents membres de l'assemblée. Après votation, l'assemblée renvoie l'acceptation du budget; une assemblée extraordinaire devra être convoquée.

4. Election d'un vérificateur suppléant

M. Jean-Claude Gagnaux est désigné comme vérificateur suppléant.

Election de 3 membres du comité

MM. J.-P. Pasquier, L. Moulin, L.-P. Clerc remplacent M^{me} R.-M. Morel et MM. J.-P. Renevey et B. Perritaz.

6. Rapport du président

« Il convient aujourd'hui de prendre la mesure des activités de notre société durant la dernière période. »

Le comité cantonal :

— s'est réuni à un rythme dépassant une fois par mois ;

— beaucoup de travaux devraient être simplifiés par une activité plus efficace au sein des comités de section (ex. : les désignations) ;

— remerciements chaleureux à M^{me} Rose-Marie Morel (SA), MM. Jean-Pierre Renevey (BR) et Bernard Perritaz (GR), pour leur apport à la SPF ;

— avec une mention spéciale à M. Bernard Perritaz qui a œuvré pendant 8 ans, assumé la charge de caissier et le contrôle des abonnements de l'« Educateur » ;

— bienvenue aux nouveaux élus.

Examen des nouveaux programmes :

à plusieurs reprises des collègues ont été appelés par les comités de section à se réunir pour de telles activités : français 5/6 ; le rapport Langue II ; les ateliers de lecture ; les ACM 5/6 ; le fichier de l'éducation préscolaire.

« Educateur » :

— la page fribourgeoise est ouverte à tous ;

— création d'une équipe rédactionnelle.

Cours de perfectionnement dans les sections :

— toutes les sections ont envoyé leur liste ;

— jusqu'à ce jour pas de réponse de la DIP.

Sections :

— le président a rendu visite à toutes les sections ;

— la SPF devrait vivre davantage par ses sections ;

— les buts que nous poursuivons exigent beaucoup ;

— il est plus reposant de critiquer une société que de lui apporter sa collaboration.

DIP :

— le département encourage l'action de la SPF ;

— les frais de remplacement qu'il assume pour permettre à nos collègues de participer aux séances de diverses commissions, l'allègement d'horaire du président sont le signe de bonnes dispositions à notre égard ;

— une délégation de notre comité a été reçue ce printemps par le nouveau directeur, M. Cottier.

Société pédagogique romande :

— la grande société romande vit actuellement des heures cruciales : poste à plein temps du président ;

— débat sur une éventuelle orientation nouvelle sont les faits saillants du moment ;

— les problèmes d'organisation ne doivent pas masquer l'essentiel de l'action SPR ;

— par le travail de ses commissions, par sa collaboration à CIRCE, elle tente de servir les intérêts des enseignants romands ;

— en novembre une nouvelle commission SPR verra le jour : la « Petite enfance », les maîtresses enfantines fribourgeoises y auront leur représentante ;

— l'EP/SPR entreprend en novembre un temps fort sous forme d'une quinzaine de sensibilisation ;

— la SPF vivra deux séances grâce à notre représentante Nicole Gremaud, l'une à Fribourg, le 9 novembre, l'autre le 18 novembre à Bulle.

Congrès SPR 1978 à Fribourg :

— le thème « Le statut de l'enseignant » occupe depuis plusieurs mois la commission de rédaction du rapport de ce congrès ; Myriam Sapin et Nicolas Kolly y sont les partenaires fribourgeois ;

— la SPF a décidé d'organiser ce congrès, les sections ont désiré être associées à ce travail ;

— à ce jour trois sections n'ont pas désigné leur représentant et nous sommes à 12 mois du congrès.

Conclusion :

— la SPF développe une grande activité, son action est méconnue des enseignants ;

— invitation aux délégués de sections, membres de comités de sections, à tout mettre en œuvre pour remplir les mandats exigés.

7. Orientation nouvelle SPR

En 1969, la SPR se posait la question d'une éventuelle syndicalisation, idée qui fut rejetée.

En 1974 : étude nouvelle par une commission de 12 membres (le 2^e délégué fribourgeois ne fut jamais désigné), vous connaissez ce rapport fondé sur un sondage d'opinions. Plan romand 32 % résonnent, Fribourg 23 % ; le rapport parut dans l'« Educateur ».

Il s'agissait de donner sa position pour l'assemblée du 12 novembre.

La syndicalisation ne doit pas être un sujet d'éclatement pour la SPR.

L'assemblée ayant choisi à 37 voix contre 13 le vote majoritaire, les membres de l'assemblée rejettent la conclusion du rapport : syndicat indépendant SPR par 42 non, 12 abstentions. Par 8 non, 42 abstentions, 3 oui, les délégués décident que les délégués fribourgeois ne

doivent pas suivre le préavis du comité central préparé pour le 12 novembre.

8. Propositions

Néant.

9. Divers

M. Charles Jaccard conclut en disant que la SPR sera obligée d'adopter une allure plus rapide, malgré l'attitude marquée par Fribourg.

Il est regrettable de constater à quel point la méfiance, le peu de désir d'évoluer dans ses points de vue se sont fait ressentir lors de cette assemblée.

L. Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Carte historique

Les éditions Kümmerli & Frey viennent d'éditer une **carte historique de la Suisse**, accompagnée d'un petit fascicule de commentaires. Si je me permets d'en parler, c'est que cet ouvrage se révèle extrêmement intéressant pour les maîtres de 5^e et 6^e primaire, et indispensable dans lesdites classes.

En quoi consiste cette carte ? Son principal but est de montrer le développement de la Confédération, de la situation en 1291 à l'Etat actuel, et ce, par le truchement des couleurs. En effet, les auteurs ont eu l'excellente idée d'utiliser une gradation dans les teintes. Les quatre couleurs, évoluant du foncé au clair, indiquent les phases de croissance ; la première teinte montre le noyau des Waldstaetten, avec les frontières de l'épo-

que ; la deuxième, plus claire, montre la croissance aboutissant à la Confédération des 8 cantons ; la troisième indique l'accroissement jusqu'à la Confédération des 13 cantons ; la dernière teinte nous mène en 1798. De plus, pays alliés et pays sujets ont leurs couleurs respectives.

Mais ce n'est pas tout : de nombreux détails importants sont annotés sur cette carte ; pour mieux les illustrer, voici un exemple avec le Valais. Dizains, gouvernements et châtellenies sont nettement dé-

limités et datés ; les étapes d'agrandissement du Valais sont très visibles : teinte foncée pour les dizains du Haut, plus claire jusqu'au défilé de St-Maurice, très claire jusqu'au lac Léman, et pratiquement blanche pour la vallée d'Abondance qui n'a été qu'une possession temporaire lors de la Réforme.

Avec un instrument de travail tel que celui-ci, l'Histoire de notre pays devient beaucoup plus claire. Le prix de cette carte : Fr. 7.20, port compris. L'adresse : Kümmerly & Frey, éditions géographiques, Berne.

P.-M. Gabioud.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :

Pierre-Mare Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

Divers

Service de placements SPR

Suisse. Jeune Bernoise, 16 ans, cherche famille d'accueil (hôte payant) aux vacances d'hiver.

Places au pair, avec cours d'allemand, à **Zurich**, de suite.

Angleterre, Allemagne, Italie (Milan). Places au pair avec cours de langues, libres de suite ou au printemps 1978.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Aktion saubere Schweiz
Pour la propreté en Suisse
Iniziativa Svizzera pulita



Haltet die Schweiz sauber
Maintenez propre la Suisse
Mantenete pulita la Svizzera

Invitation

à une journée d'information, de démonstration et d'exposition sur un thème d'actualité:

L'application des moyens audio-visuels dans l'enseignement, une mode ou une aide précieuse?

Programme

- à 15.00 heures Ouverture de l'exposition (appareils de démonstration)
- 16.00 heures Exposé de Monsieur André Ayer, Conseiller pédagogique, Renens
«Les méthodes audio-visuelles dans l'enseignement des langues étrangères».
- 17.00 heures Exposé de Monsieur Hans Hunziker, dr, Psychologue scolaire, Zurich
«Perspectives et limites de l'enseignement audio-visuel».

Avant, pendant et après les exposés, vous pourrez regarder les appareils de démonstration et les essayer vous-même.

Voici les dates et lieux où cette manifestation aura lieu:

- 22.11. **Genève**, Service des moyens audiovisuelles, 10, Chemin Moise Duboule
- 23.11. **Lausanne**, Café Vaudois, pl. de la Riponne 1
- 24.11. **Fribourg**, Centre professionnel cantonal, Les Remparts 5
- 25.11. **Bienne**, Ecoles normales, niveau 4

Nous serions heureux de vous compter au nombre des participants.

Inscription: par téléphone auprès de Philips S.A. Zurich
Dépt TAV
Tél. 01/44 22 11, interne 721-724

Didax
Audio-Visuel
5, av. Longemalle
1020 Renens
Tél. 021/34 35 05

Philips S.A.
Dépt TAV
Case postale
8027 Zurich
Tél. 01/44 22 11

Wild + Leitz AG
Kreuzstrasse 60
8008 Zurich
Tél. 01/34 12 38